

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2010

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. Damien BONFANTI
Secrétaire : M. Javier ALONSO
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, John LINGG, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Yves PAGE, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY,

Excusés : M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Murielle MARCHIANDO

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Délibération concernant les statuts de l'ORPC de Lancy-Cressy **p. 950** **Arrêté**
- 7) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 8 mars et 19 avril 2010 - Rapporteuses : Mmes Corinne FLOREY BARDET et Martine CASUTT**
 - a) Crédits supplémentaires 2009 **p. 950** **Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2009 **p. 952** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 27 avril 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 10 mai 2010 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Groupe scolaire « Le Sapay » - La Chapelle-les-Sciers
- Crédit d'étude (Fr. 2'600'000.--) **p. 955** **Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mai 2010 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
 - a) Stade Lancy-Florimont - Nouveau bâtiment
Crédit de construction /(Fr. 5'500'000.--) **p. 958** **Arrêté**
 - b) Chemin du Bac - Mise en séparatif - Crédit investissement (Fr. 1'575'000.--) **p. 959** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 27 mai 2010

- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mai 2010 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 10 mai 2010 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 Chemin Daniel-Ihly - Mise en séparatif - Crédit investissement (Fr. 1'015'000.--) **p. 960 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 10 mai 2010 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
 a) Examen des comptes 2009 de la Fondation communale immobilière de Lancy **p. 961 Vote**
 b) Divers
- 12) Motion du groupe Union Libérale-Radicale « Hommage de la Ville de Lancy à Michel Simon » **p. 962 Motion**
- 13) Motion du groupe Socialiste « Ligne de bus communal reliant le Grand-Lancy au Petit-Lancy » **p. 964 Motion**
- 14) **Commission des travaux et constructions - Séance du 27 avril 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 a) Bâtiment administratif - Variante des parkings **p. 968 Information**
 b) Divers
- 15) **Commission de la sécurité - Séance du 3 mai 2010 - Rapporteur : M. Yves PAGE**
 a) Présentation de Polycom - Incidences sur les communes **p. 969 Information**
 b) Projet de mise en place de caméras sur le territoire de la commune **p. 971 Information**
 c) Recrudescences des incivilités avec l'arrivée des beaux jours **p. 972 Information**
 d) Divers
- 16) **Commission de la culture - Séance du 17 mai 2010 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
 a) Présentation du festival de Mai au Parc 2010 **p. 973 Information**
 b) Présentation de l'exposition « A l'échelle grandeur nature » au Parc Navazza **p. 973 Information**
 c) Présentation de l'exposition « La Villa » à la villa Bernasconi **p. 974 Information**
 d) Divers
- 17) Election du Bureau **p. 974**
- 18) Propositions individuelles et questions **p. 975**
- 19) Prestation de serment de M. Christian HAAS **p. 978**
- 20) Message du Président sortant **p. 978**
- 21) Questions du public **Annexe**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux et chers collègues, Mme la Secrétaire générale, Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipale Maya Augsburg, M. Andrey, projectionniste, M. Breda, notre fidèle huissier, aux représentants de la presse et au public.

J'excuse les absences de Mme Juillerat van der Linden, Mme Murielle Marchiando et M. Roger Golay. Mme Alonso aura un peu de retard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 27 mai 2010**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2010**

M. FAVRE : Vous avez reçu sur votre place la page 934 dans laquelle s'était glissée une erreur. Plus il y a de filtre, plus elle passe, personne n'a vu. La proposition était refusée par 16 non et 12 oui et c'était mentionné « 16 non et 12 non ».

Avec cette rectification, le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FAVRE : Nous avons reçu une lettre de M. Gilles Augsburgers, dont je vais vous donner lecture. Connaissant M. Gilles Augsburgers depuis le 27 décembre 1969, je m'estime légitimé pour accomplir cette tâche qui me désole. Même si nos rapports au sein de ce Conseil ont été faits de hauts et de bas au gré des sujets, notre amitié est restée intacte en dehors de cette enceinte. Opposés lors de référendums, on se retrouvait malgré tout dans les pintes locales pour nous remémorer notre jeunesse et la campagne 2003.

Lecture du courrier de Gilles Augsburgers :

*« Monsieur le Président,
Après dix ans passés dans cette enceinte, voilà le moment de vous quitter. Cette fois ça n'est plus une rumeur, mais une réalité.
Je pense enfin faire l'unanimité de ce Conseil que je quitte avec une certaine émotion, mais sans aucun regret.
Veuillez donc prendre note de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy pour le 30 juin 2010.
Je souhaite à l'ensemble de ce Conseil une bonne fin de législature et vous adresse, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations ».*

Nous avons reçu au-delà du Bureau, dont je vais donner lecture, une lettre de M. Karel Studer qui, pour des raisons de santé, se sent contraint de démissionner de ce Conseil. Au même titre que pour M. Augsburgers, je regrette sincèrement cette démission. Au cours des années passées ensemble dans ce Conseil municipal, j'ai apprécié l'engagement et les connaissances professionnelles que M. Studer a toujours mis dans ses interventions. Des avis clairement exprimés, souvent très tranchés, mais sans aucune agressivité stérile et contre productive.

Lecture du courrier de M. Studer :

*« Monsieur le Président, c'est avec une vive émotion que je vous présente ma démission du Conseil municipal, avec effet au 30 juin 2010.
Ce qui me désole le plus, c'est de n'avoir pu mener à terme, avec engagement et détermination, les objectifs liés au mandat dont je suis très fier.
Presque autant que de laisser en plan les nombreux amis que j'ai eu l'occasion de côtoyer depuis toutes ces années.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération ».*

Nous avons également reçu une lettre de M. Patrick Lussi arrivée également après le Bureau. Cependant pour des questions de planification de sa succession, nous avons convenu que je vous en donne lecture.

« Je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil municipal avec effet au 31 mai 2010. En vous priant de prendre bonne note de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma considération la plus distinguée ».

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Au risque de me répéter, je regrette également le départ de M. Patrick Lussi. Je ne comprends pas l'entêtement des soi-disant hautes sphères des partis qui obligent des élus à faire des choix entre le Grand Conseil et le Conseil municipal. Ce d'autant plus que notre commune se trouve à la charnière du développement de notre canton, et qu'il me semble essentiel d'avoir des relais cantonaux.

Nous avons reçu un courrier de Mme Petit Tixier que je vais demander au secrétaire de vous lire :

« Messieurs, Mesdames,

Lors de votre séance plénière du 27 mai 2010, une motion « Hommage à Michel Simon » vous sera présentée.

Permettez-moi de vous rappeler que l'acteur Michel Simon est le plus grand acteur du monde et, qu'aujourd'hui encore, de nombreux artistes et réalisateurs font toujours référence à Michel Simon.

A la Ciotat, nous avons eu la chance que Michel Simon ait acquis une propriété dans les années 40.

Nous avons créé notre association « Les Amis de Michel Simon » pour sauver la propriété convoitée par divers promoteurs.

Grâce à notre action, la ville a acheté aux ayant-droits cette propriété qui a enrichi la ville d'un patrimoine cinématographique.

Par la suite, nous avons créé un musée Michel Simon « Espace Michel Simon ». Nous constatons que l'image de Michel Simon est toujours très présente et que les visiteurs du Musée nous sont reconnaissants d'avoir perpétué la mémoire de l'acteur.

La Ville de Lancy est inscrite dans la vie de Michel Simon. En effet, Michel Simon a souhaité être enterré à côté de ses parents.

Il serait souhaitable que sa tombe, où je me suis rendue, soit conservée et qu'on puisse dans votre ville lui rendre l'hommage qu'il mérite en donnant son nom à un lieu culturel de votre ville.

Si, un jour, vous deviez faire une manifestation sur Michel Simon, sachez que vous pourriez compter sur nous pour vous aider et vous confier divers documents.

Nous vous invitons à visiter notre site pour découvrir nos actions et notre patrimoine sur Michel Simon.

Ci-joint une plaquette des Amis de Michel Simon avec notre adresse mail et notre site.

Je vous souhaite un bon Conseil municipal et une réflexion positive sur le devenir de Michel Simon dans votre ville.

Cordialement Monica Petit Tixier ».

M. FAVRE : Nous avons reçu, après le Bureau, une invitation des habitants de la colline de Gilly et alentours pour participer à leur assemblée générale le 9 juin. Cette invitation est adressée à l'ensemble de ce Conseil. Pour ceux que cela intéresse, je tiens à leur disposition cet ordre du jour.

Vous avez tous reçu une invitation de la Croix-Rouge pour une invitation à leur assemblée générale du 15 juin.

Vous avez tous reçu une invitation à participer à un tournoi de football à la Praille le 20 juin. J'espère qu'à nouveau une équipe sera formée par des membres du Conseil municipal, renforcée du Conseil administratif. Ce tournoi ayant lieu sur notre territoire communal, nous serons nombreux à venir vous soutenir.

M. BONFANTI : Je vais m'occuper un peu de l'organisation de ce tournoi. Pour celles et ceux qui sont intéressés à former une équipe, hommes ou femmes, je me tiens à leur disposition. Je dois donner une réponse pour le 4 juin.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, puisqu'il faudrait juste quelques précisions pour savoir à quoi vous vous engagez pour le 5ème tournoi de football des élus. Au stade de Genève, le tournoi

Séance ordinaire du 27 mai 2010

aura lieu le dimanche 20 juin à 9 heures, le rendez-vous des équipes est prévu à 8 heures. J'espère qu'il y aura un grand nombre d'entre vous qui participeront à cette manifestation, puisqu'elle est située sur la commune de Lancy.

Je vais vous donner la nouvelle composition du Conseil administratif à partir du 1er juin : François Baertschi, Maire - Frédéric Renevey, Vice-président et François Lance, membre.

M. BAERTSCHI : Dans une résolution de la Commission des affaires sociales relayée par le Conseil municipal du 25 mars 2010, il avait été demandé d'interpeller le Grand Conseil afin qu'il refuse le projet de loi 10611 qui doit financer le PASS, programme d'action aux soins.

Cette loi d'application fait suite à la loi sur le réseau de soin et le maintien à domicile L 10058 et à son règlement d'application.

4 communes ont ainsi interpellé les autorités cantonales et une séance ouverte à l'ensemble des magistrats communaux a été organisée le 18 mai, présidée par M. Pierre-François Unger, en présence de Mmes Fichter et Brennenstuhl.

J'aimerais en quelques mots vous parler de cette séance, la réponse du Grand Conseil étant bien entendu réservée.

Il y avait une vingtaine de magistrats, signe que l'inquiétude est vive. M. Unger, avec son expressivité habituelle, nous a montré que le placement des personnes âgées était insatisfaisant actuellement, particulièrement pour des personnes qui étaient hospitalisées au lieu d'être accueillies dans une structure adéquate, ce qui a un coût énorme pour l'Etat. Il a aussi relevé que les différentes structures, même si elles fonctionnaient bien, n'étaient pas armées pour connaître l'ensemble du réseau de soins à Genève. De plus, le placement dans une structure ne se fait pas sur réservation plusieurs mois à l'avance, mais il résulte presque toujours d'un gros pépin de santé qui oblige la personne et ses proches de trouver rapidement une solution. 17 personnes ont donc été engagées dans 4 lieux sur le canton afin de créer ce PASS.

Aux interrogations des participants qui craignaient une usine à gaz lourde et peu efficace, M. Unger a répondu en se voulant rassurant. Il a spécialement insisté sur le fait qu'une personne était libre de refuser un placement.

A-t-il convaincu les magistrats ? Difficile à dire, mais il faut reconnaître que la lecture du règlement d'application peut apparaître ambiguë et que le Conseil d'Etat a bel et bien engagé ce processus. M. Unger a aussi créé un groupe de suivi qui devra au fur et à mesure évaluer cet outil.

Voilà la réponse en l'état que je peux donner au Conseil municipal à la suite de cette résolution.

M. LANCE : J'aimerais vous rappeler que samedi matin aura lieu d'une part la remise de commandement de la PC de Lancy à 08h45 dans le préau de l'école du Petit-Lancy, ainsi que la Journée portes ouvertes de la Maison de sécurité de 11h00 à 17h00.

Pour les portes ouvertes, vous pouvez vous y rendre librement, mais concernant la première partie, qui est une partie officielle, vous avez tous reçu une convocation et M. Bise me dit que 24 Conseillers municipaux ne se sont pas inscrits, ni excusés de leur non participation à cette cérémonie. M. Bise se tient à votre disposition, il est dans le public, pour les personnes qui seraient intéressées à participer à cette cérémonie dont M. Bise attache une grande importance..

Je vous rappelle le Festival Mai au Parc qui se déroulera durant tout ce week-end dans le parc Bernasconi, avec le vernissage de l'exposition de Denis Savary, demain dès 18h30 et si possible, avec le soleil bien entendu.

Séance ordinaire du 27 mai 2010**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6. DELIBERATION CONCERNANT LES STATUTS DE L'ORPC DE LANCY-CRESSY

M. LANCE : Effectivement, vous vous êtes déjà prononcés lors de la dernière séance du Conseil municipal sur cet objet que vous avez accepté à l'unanimité. Malheureusement, il y a un petit aspect formel qui nous a échappé étant donné qu'il s'agit d'un groupement intercommunal, il nous fallait un arrêté pour cette décision. C'est pour cela que cette question est de nouveau à l'ordre du jour, en vous encourageant, bien entendu, à voter la même chose que lors de la dernière séance.

Délibération acceptée à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séances des 8 mars et 19 avril 2010 -
Rapporteuses : Mmes Corinne FLOREY BARDET et Martine CASUTT**

a) Crédits supplémentaires 2009
=====

Mme CASUTT présente le sujet : En préambule, nous recevons M. Ogay de la fiduciaire BDO SA, l'organe de contrôle depuis l'exercice 2008. Ses domaines d'activité sont essentiellement l'audit et la fiduciaire. Elle s'occupe d'une trentaine de communes en Suisse romande.

L'audit de la Ville de Lancy s'est déroulé en deux phases. Ils ont passé quelques jours en décembre 2009 pour faire un audit intermédiaire puis sont allés plus dans le détail des comptes et des chiffres en mars 2010.

M. Ogay indique notamment que, selon l'appréciation de l'organe de contrôle, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales de la République et canton de Genève. BDO SA recommande donc d'approuver les comptes annuels qui présentent un excédent des revenus du compte de fonctionnement d'un montant de Fr. 16'558'308.--. Cette année, elle a audité en particulier les procédures du Service des travaux et constructions, aucune irrégularité n'a été constatée par rapport aux cinq tests effectués.

M. Ogay remercie Mme Andrey et M. Chouet de leur bonne collaboration.

L'étude des écarts sur les crédits supplémentaires :

M. Lance revient globalement sur les comptes et nous rappelle que nous avons un boni de Fr. 16'560'000.- - alors que le budget prévoyait un boni de Fr. 500'000.--.

Les différentes interventions liées aux écarts défavorables nous apprennent que :

Un écart conséquent sur la provision pour les rentes des préretraités et la provision pour retraites du Conseil administratif sont dus à une réactualisation de la provision, le calcul avait été élaboré avec les

Séance ordinaire du 27 mai 2010

chiffres au 31 décembre 2007. Avec les nouveaux chiffres, on a une réserve maximale, soit une différence de Fr. 655'688.--.

L'augmentation du coût des énergies est malheureusement difficile à évaluer et certains commissaires rappellent qu'ils auraient voulu un tableau avec les différences de consommation en m3, kilowatts ou litres de mazout, Mme Andrey rappelle que le Service financier travaille en francs, mais que d'autres services peuvent sortir ces éléments.

La baisse du centime additionnel se fait déjà sentir à travers la péréquation intercommunale, cette perte est également due à une diminution de l'impôt sur les personnes morales. Diminution du fonds de péréquation Fr. 845.981.--.

Une question générale sur la CAP, par rapport aux problèmes que rencontrent les caisses de pension, le Service financier a-t-il des échos sur une éventuelle participation soit de l'Etat, soit des communes pour « remettre à niveau » les caisses de prévoyance publiques ?

Mme Andrey indique qu'à fin 2008, le degré de couverture de la CAP était légèrement en dessous des 80 % requis par les statuts de la caisse. Le Service financier attend le rapport d'activité 2009, mais il semble que le degré de couverture devrait être un peu meilleur. Si le degré de couverture est à 85 %, par exemple, il n'y a pas de risque majeur. La caisse peut maintenir un taux inférieur à 100 %, voire à 120 %, puisqu'au niveau fédéral, on a renoncé à exiger que les caisses publiques assurent des couvertures à 100 ou 120 %, puisqu'il y aura toujours des fonctionnaires actifs pour couvrir les rentiers.

Les pertes dues au déplacement de l'élaboration des passeports par les communes au bénéfice de l'Office de la population devraient être couvertes par la fourniture des permis d'établissement pour les confédérés.

Il y a eu des travaux pour la villa du Parc Navazza, suite à une rupture de conduite.

Le « village provisoire » en prévision de la 3ème étape du stade Florimont et son installation se montent à Fr. 120'000.--, montant pris en charge par le solde de l'étape 2.

La maison de vacances sur le canton de Vaud devrait être vendue pour faire un home.

Le montant relatif à la location des salles est en légère baisse, mais il n'est pas possible de savoir s'il est dû à une diminution des locations ou uniquement parce qu'elles sont plus louées par les Lancéens.

Les concierges des immeubles sont engagés par la Régie.

Les écarts favorables demandent également quelques éclaircissements :

Le non dépensé pour les cours de formation n'a aucun lien avec l'engagement des apprentis, par ailleurs 2 apprentis devraient être engagés pour septembre 2010.

Le vandalisme n'a pas progressé autant que le budget le prévoyait, mais Fr. 160'000.--, est quand même une somme considérable.

La somme budgétée pour les abonnements Unireso n'a malheureusement pas été octroyée.

Nos conseillers administratifs ont été très économes pour leurs frais annexes.

Le subventionnement du canton pour les places de crèches va changer et avec le calcul de la nouvelle péréquation dès 2010.

Suite aux interventions, l'arrêté est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 27 mai 2010**b) Examen des comptes 2009**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : En préambule, M. Lance informe la Commission que les comptes 2009 ne sont pas encore finalisés. Les estimations des recettes fiscales 2009 montrent un faible écart positif de Fr. 123'153.-- pour l'impôt des personnes physiques (LIPP) par rapport au budget 2009. Il précise que ces chiffres sont en phase avec les estimations faites dans le budget 2009. Il y a par contre un rattrapage sur les années 2006, 2007 et 2008 qui représente Fr. 2,6 millions. Par contre, il y a une baisse de l'impôt à la source par rapport aux comptes 2008.

Pour les personnes morales (LIPM), un écart positif de Fr. 935'000.-- est enregistré. Pour les charges, M. Lance indique que le référendum sur le budget 2009 a retardé beaucoup de dépenses, ce qui a entraîné des gains comptables par rapport au budget 2009. M. Lance signale également un écart positif de Fr. 1,2 million sur les subventions en précisant que cela ne veut pas dire que les subventions prévues au budget 2009 n'ont pas été versées.

Pour la taxe professionnelle, celle-ci augmente de Fr. 2,8 millions. Il y a également des gains comptables exceptionnels sur des ventes de terrains pour un montant de Fr. 2,8 millions.

En conclusion, l'année 2009 se termine par un exercice positif dû essentiellement au non dépensé, mais il y a une stagnation au niveau des rentrées fiscales. Le plus dur restant, selon M. Lance, à venir avec les rentrées fiscales 2010.

Les commissaires passent ensuite en revue les comptes 2009. Ces derniers ne manquent pas de poser de nombreuses questions de détails. Votre rapporteur vous épargne ici une lecture longue et fastidieuse en vous remerciant de votre attention.

M. LANCE : Il me semble que Mme Florey Bardet a dit que les comptes 2009 n'étaient pas finalisés. Je voulais bien affirmer que les comptes 2009 étaient finalisés, révisés et définitifs. Peut-être que vous parlez des estimations des recettes fiscales, mais en tous les cas, les comptes sont bien finalisés.

Mme Florey Bardet : Tout à fait.

Mme CASUTT : Mme Florey Bardet avait juste les subventions, c'est pour cela qu'au moment où elle a eu les comptes, ils n'étaient pas finalisés.

Mme CASUTT présente le sujet : Les prestations informatiques des crèches sont une cotisation et elle reviendra chaque année.

Les subventions, sous forme de loyer pour les associations, sont une reconnaissance de mise à disposition de locaux et ne vont pas être adaptées chaque année.

Pour Noctambus, plus la commune a de lignes sur son territoire, plus elle paie.

Pour les cuisines scolaires, s'il est certain que les enfants du primaire iront à l'école le mercredi matin, aucune décision n'a été prise sur un repas supplémentaire. En outre, il est très difficile de répercuter aux parents l'augmentation du prix des repas.

Suite à une recrudescence de problèmes au parking des Rambossons, on a constaté des regroupements de 50 à 100 personnes qui viennent faire la fête, une barrière va être installée pour le fermer le soir.

Un commissaire trouve les invitations pour les différentes manifestations culturelles trop luxueuses. Le Conseiller administratif délégué est déçu par cette remarque, les concitoyens doivent être sensibilisés à la

Séance ordinaire du 27 mai 2010

culture et il ne faut pas oublier que les dépenses liées à la culture ne représentent que 3 % du budget global de Lancy.

Certains se demandent ce qui va advenir du non dépensé pour les entretiens et certains travaux ? Faut-il mettre une croix sur ce qui n'a pas été engagé, ou faut-il les ajouter aux dépenses 2010 ?

Il est clair que le référendum a joué un grand rôle dans cette situation et, si certains travaux ont été différés, d'autres ont été abandonnés.

M. Lance attire l'attention des commissaires en ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques, on constate une différence de Fr. 7'200'000.-- entre les comptes 2008 et 2009. Il rappelle que 2008 était une année exceptionnelle et que la baisse du centime additionnel a eu lieu en 2009. Sur la ligne des comptes corrigés des années antérieures, on voit qu'entre les comptes 2008 et 2009, la différence est de Fr. 5'480'000.--. Cette baisse va encore s'accroître en 2010, avec la votation du mois de septembre 2009 sur la baisse des impôts. En outre, la Commune risque de subir une diminution d'entrées de l'impôt à la source, avec le recours accepté sur les frais déductibles pour l'impôt à la source. C'est vraiment la dernière fois qu'elle aura eu un boni aussi important, de plus de Fr. 16 millions. Enfin, il signale que la dette communale a diminué de Fr. 5 millions. La Commune n'a pas contracté de nouveaux emprunts en 2009, et n'en contractera très probablement pas en 2010, ce qui signifie que la dette diminuera encore au 31.12.2010 par le jeu des amortissements contractuels.

Les remerciements vont au Service financier pour le travail fourni.

L'arrêté est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : Comptes 2009, jouer à qui perd gagne. Les comptes 2009 de notre commune présentent un excédent de recettes substantielles.

Les recettes d'exercices antérieurs et d'autres recettes représentent une part importante de cet excédent, c'est pourquoi les Verts voteront ces comptes.

Nous nous interrogeons néanmoins sur quelques points particuliers du budget de fonctionnement.

Que penser :

- d'un million de subventions budgétées mais non dépensé
- d'environ un demi-million d'entretien courant des routes et canalisations budgété mais non dépensé
- d'environ de la même somme pour l'entretien courant des espaces verts également non dépensée
- d'une somme de Fr. 300'000.-- « économisée » sur les fournitures et marchandises.

Les citoyens de Lancy, le 17 mai 2009, ont refusé le référendum fiscal donc attendaient des prestations à la hauteur des 47 centimes additionnels. Ces comptes n'en sont pas le reflet.

Certes, les 5 mois d'attente du résultat du scrutin n'ont pas permis de monter tous les dossiers utiles à l'entretien courant de notre espace public ; il en va de même pour certains nouveaux projets. Il en résulte néanmoins, qu'à la lecture des comptes, les référendaires ont réussi leur coup malgré leur défaite.

Si pareille situation devait se reproduire, les Verts demandent au Conseil administratif d'anticiper le résultat de la consultation populaire, qu'il soit positif ou négatif.

En effet, particulièrement en ce qui concerne les entretiens des différents espaces ou voies publics, ce qui paraît une économie risque de coûter très cher :

- soit les financements seront purement et simplement supprimés privant les Lancéens d'une qualité de vie à laquelle ils ont droit,

Séance ordinaire du 27 mai 2010

- soit ces financements devront être engagés dans les années futures, donc nécessiteront d'autres moyens.

Ce type de fonctionnement pénalise tous les Lancéens, les Verts mettront tout en œuvre pour être plus proactifs à l'avenir.

M. MARCHIANDO : Je serai bref. Le groupe Socialiste approuvera les comptes 2009. Il tient à souligner l'excellent travail effectué par le Service financier ainsi que la clarté des comptes présentés.

Nous relevons avec satisfaction le bénéfice qui permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité malgré le contexte futur difficile. Et rappelons-nous que nous devons être attentifs aux besoins de notre population, et particulièrement à celles et ceux qui sont les plus faibles ou en proie à des difficultés, et pour cela, nous avons besoin de finances fortes.

M. PROGIN : Le groupe Démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction des comptes et du résultat positif de l'exercice 2009. Nous relevons également avec plaisir la diminution substantielle de la dette communale.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que nombre de dépenses nécessaires n'ont pas pu être engagées en raison d'un malheureux épisode, sur lequel, il est désormais inutile de revenir.

Dans les années à venir, nous devons inmanquablement investir pour le bien de nos concitoyens. De ce fait, nous devons rester attentifs à la gestion de nos deniers.

In fine, nous constatons avec plaisir l'excellente gestion des finances communales et nous approuverons ces comptes.

M. ANNEN : Le groupe Libéral-Radical approuvera ces comptes. Je me félicite quand même, au nom du groupe, de remarquer que, même avec un centime de moins, on arrive toujours à sortir Fr. 16 mios de bénéfice. Mais, on nous dira que c'est vrai, c'est encore les événements antérieurs et que les événements antérieurs, cela fait bientôt 3 ans que j'entends cela, je commence à m'habituer, donc je me dis que cela devient une habitude, une habitude qui n'est pas déplaisante.

Maintenant, si j'ai fait des calculs de votre exposé, je compte qu'on a Fr. 2,5 mios, j'arrondis à Fr. 3 mios qui n'ont pas été dépensés sur lesquels les Verts se posent des questions ; il reste toujours Fr. 13 mios de bénéfice, je me dis que ce n'est pas nécessairement le référendum qui a fait peut-être réfléchir certaines choses, qui a fait peut-être réfléchir au fonctionnement, mais je remarque qu'on aurait pu aller avec 2 centimes, on ne serait pas plus endettés que cela. On aurait pu aller de l'avant, on aurait pu entreprendre d'autres choses.

Le vote populaire a été là, nous en avons pris acte, et maintenant, nous allons continuer à aller de l'avant, on sera soucieux de l'évolution de la dette, de l'évolution des comptes, mais je remarque que malgré un centime, on arrive quand même à sortir un bénéfice de 16 mios. J'attends des réponses des uns et des autres.

J'espère juste qu'on pourra continuer à travailler dans la bonne entente, telle qu'elle a été pour le budget 2010, pour le budget 2011, et adienne que pourra, j'espère que le diable qu'on peint sur la muraille depuis des années n'arrivera pas, puis que les années antérieures nous permettront de récupérer, au cours des années futures, au niveau des problèmes qu'on pourrait rencontrer.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

M. LANCE : J'aimerais remercier l'ensemble du Conseil municipal pour ce vote unanime sur ces comptes 2009 et la confiance témoignée au Conseil administratif à travers ce vote. Encore une fois, je remercie tous

Séance ordinaire du 27 mai 2010

les collaborateurs de la Ville de Lancy, en particulier, le Service financier de l'informatique pour leur excellent travail, et en particulier Mme Andrey, cheffe de ce service.

c) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Un commissaire revient sur les relevés en consommations d'énergies quelles qu'elles soient, qui sont demandés depuis des années. Ce genre de statistiques est plus que jamais important, il lui est recommandé d'adresser sa demande à la Commission de l'environnement.

Un autre s'étonne de ne pas trouver dans les comptes les Fr. 3 mio postposés pour le stade de Genève. Mme Andrey indique que les Fr. 3 mio figurent à l'actif du bilan comme un montant qui est dû et au passif comme une provision. Ce montant est effectivement postposé puisqu'on ne cherche pas à recevoir les annuités, des remboursements annuels, etc.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 27 avril 2010 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 10 mai 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

Groupe scolaire « Le Sapay » - La Chapelle-les-Sciers - Crédit d'étude (Fr. 2'600'000.--)

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La Commission accueille les mandataires, MM. Chevalley, Longchamp et Russbach du bureau CLR et M. Amsler du bureau Amsler et Bombelli.

M. Renevey introduit le sujet en expliquant qu'une deuxième séance a eu lieu à Plan-les-Ouates la semaine précédente pour refaire la même présentation que lors de la première séance. Il n'y pas eu de choses importantes dites qui auraient pu remettre en cause le concept.

Les mandataires nous ont représenté le projet. Comme celui-ci nous a été rapporté exhaustivement lors de notre précédent Conseil municipal, je me contenterai de 3 points.

Dans le cadre de la 1ère étape, il est prévu d'ouvrir un premier groupe scolaire et parascolaire dans leurs bâtiments respectifs à la rentrée 2013 en même temps que l'arrivée des premiers habitants. Le bâtiment des sports sera ouvert au début 2014. Cela implique un planning serré.

A propos du concept énergétique, M. Ackermann a présenté l'intérêt de Minergie P. Citons entre autres, on peut se passer d'un chauffage statique, il n'y aura presque pas de radiateurs dans ce bâtiment. Les bâtiments sont tellement bien isolés que la chaleur nécessaire en hiver sera assez faible. Cela entraîne un surcoût de 8 % par rapport à la norme Minergie.

Le crédit d'étude qui est le sujet de l'arrêté soumis ce soir se monte à Fr. 5'200'000.-- financé à 50 % par les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy. Il couvre les études jusqu'à la requête en autorisation de construire pour les 2 étapes et les appels d'offres uniquement pour la 1ère étape. Il comprend un montant de Fr. 200'000.-- comme honoraires pour un représentant des 2 maîtres d'ouvrage, nos deux communes donc.

M. Renevey souligne que deux éléments restent en suspens par rapport au projet :

Séance ordinaire du 27 mai 2010

- 1) la problématique des locaux de société sis en sous-sol. Actuellement, Plan-les-Ouates et Lancy ont des visions différentes sur ces locaux communs. En question, il y a leur éclairage et une éventuelle cuisine supplémentaire distincte à disposition des sociétés. En conséquence, une discussion devra avoir lieu
- 2) la problématique de la 2ème étape, elle est normalement prévue à partir de 2015, mais elle peut se dérouler beaucoup plus tard ou même éventuellement jamais. La répartition des coûts entre les deux communes pourrait être revue.

Si la Commission a des souhaits pour incorporer certains éléments dans le crédit d'étude, il suggère de le faire aussi tôt que possible, afin de pouvoir les incorporer dès le départ au crédit d'étude.

Voici les points principaux abordés de la discussion :

- aucune subvention ne peut être obtenue de la part de l'Etat, car notre centime additionnel est à moins de 48
- un commissaire regrette qu'on ne voie pas sur les plans les liaisons avec les bâtiments existants, les cheminements. Il lui est répondu que si la commune de Lancy a accepté le plan directeur de quartier la Chapelle-les-Sciers, Plan-les-Ouates a remis en cause sa partie. Mais, pour les mandataires, il faut attacher de l'importance à ce que l'école soit un lieu de vie des deux quartiers
- le rôle et le principe du représentant des maîtres d'ouvrage suscitent le débat. La complexité des travaux nécessite une personne chargée en permanence de faire le lien entre ceux-ci et les mandataires. Un commissaire craint un rouage supplémentaire. M. Renevey, tout en partageant ces inquiétudes, indique que les deux chefs de service ne pourront pas assumer ce rôle et qu'il paraît opportun d'avoir quelqu'un directement sur place, qui peut faire un grand travail de contact avec les deux communes
- la norme Minergie P pose problème pour certains commissaires. Son surcoût est chiffré à Fr. 4 mios. Les calculs des mandataires montrent par ailleurs que celui-ci sera remboursé au bout de 50 ans, dans le pire des cas, c'est-à-dire basé sur un coût bas et constant de l'énergie. En appliquant cette norme, par exemple, ce bâtiment ne va rien consommer lorsqu'il ne sera pas utilisé car on pourra couper le chauffage. Les doutes portent autant sur le retour sur investissement que sur la nécessité d'appliquer cette norme et s'il est possible d'appliquer une norme moins contraignante.

M. Longchamp explique qu'avant d'arriver au crédit de construction, le Bureau ne pourra pas faire tirer le bateau sur deux voies. Le projet définitif sera élaboré en juin. A ce moment, si la commission le demande, les mandataires présenteront le projet sans Minergie P, auquel cas, il faudrait définir tous les éléments principaux.

M. Renevey pense que les mandataires devront affiner le projet pour présenter quelque chose de plus tangible. Il ne faut pas oublier que c'est un bâtiment emblématique, que la commune de Lancy est Cité de l'Energie et qu'elle est liée au développement durable. Ce sont des bâtiments intéressants car ils sont plus à même de vivre de façon agréable, autant en hiver qu'en été, par une ventilation plus performante.

Mis aux voix, ce projet d'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents. Il est conditionné à l'accord par la commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire.

M. ANNEN présente le sujet : Le Conseiller administratif revient sur la séance de présentation de mars dernier. Le crédit d'étude s'élève à Fr. 5'200'000.-- financé 50 % par Lancy et 50 % par Plan-les-Ouates. L'école devrait être prête à la rentrée 2013.

M. Côte informe les commissaires que les mandataires sont regroupés sous la forme d'un pool piloté par l'architecte.

M. Lance ajoute qu'au niveau du budget des investissements de 2010, un montant de Fr. 1'500'000.-- avait été prévu sur deux ans pour ce crédit d'étude. Le crédit de construction débiterait en 2011 à raison de Fr. 6 millions par année, c'est pourquoi le projet doit être présenté à la Commission des finances.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

La seule remarque sur le côté financier de ce dossier est l'attention à porter sur la convention avec Plan-les-Ouates, pour que soient évitées les mauvaises surprises. Le Conseiller administratif abonde dans ce sens.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. RENEVEY : Simplement, deux précisions rapidement. Tout d'abord, la première précision concernant Plan-les-Ouates, donc la commune de Plan-les-Ouates a voté dernièrement cet arrêté, je vous donne les résultats 14 oui, 4 non et 2 abstentions. L'arrêté est donc voté par la commune de Plan-les-Ouates.

La deuxième chose est que j'ai remis avec la convocation de la prochaine Commission des travaux et constructions, un document qui parle de la différence entre Minergie et Minergie P. Les membres de la Commission des travaux et constructions auront donc les détails. Sachez simplement que les mandataires ont été un peu plus précis par rapport à cette différence entre la norme Minergie et Minergie P. Ils sont arrivés à la conclusion que, comme vous le savez, la loi sur l'énergie ayant changé, les normes ont augmenté, elles sont devenues plus sévères, ce qui fait qu'à l'heure d'aujourd'hui, on peut tout diviser par 2. C'est-à-dire que la plus-value à l'heure actuelle serait de 4 % au lieu de 8 %, et le retour sur investissement serait donc de 25 ans avec les prix d'énergie actuels et de moins de 20 ans avec une hausse de 20 % sur les 10 prochaines années. C'était une simple information que je voulais vous donner.

M. ANNEN : Comme d'habitude, le Conseil administratif a ses arguments qu'il sort à la dernière minute, cela ne m'étonne pas et encore heureux de savoir qu'on va dépenser moins, encore moins, toujours moins, malgré les normes qui vont augmenter. Alors, permettez-moi un peu d'en douter par rapport à d'autres expériences que nous avons vécues.

Le groupe Libéral-Radical a une proposition à faire à ce Conseil municipal, puisqu'il a été clairement énoncé dans le rapport de mon préopinant, que les mandataires désiraient clairement qu'avant juin nous ayons fait part de toutes nos remarques, puisqu'ils ne pouvaient pas étudier deux versions : une Minergie, une Minergie P, comme nous l'avions demandé lors de la Commission des travaux et constructions, en raison d'un coût trop élevé et d'une masse de travail trop importante.

Alors, actuellement, les normes restrictives de la loi sur l'énergie sont Minergie au minimum. Je pense qu'à un moment, il faut arrêter de vouloir se lancer dans des usines à gaz. Minergie, ce sont des normes déjà très opérationnelles qui nous permettent d'atteindre les standards énergétiques qui sont plus que raisonnables.

Donc, l'amendement que vous propose le groupe Libéral-Radical, c'est de rajouter à ce crédit d'étude puisqu'on nous demande de faire part de nos remarques le plus rapidement possible, que ce projet de l'école La Chapelle-les-Sciers soit fait selon les normes Minergie et non pas Minergie P.

M. RENEVEY : Une simple remarque juste pour rappeler que dès le départ, avant même les toutes premières réflexions et avant le jury, il avait été discuté et le projet Minergie P avait été clairement énoncé. Donc, simplement rappeler que, dès le départ, les choses étaient parfaitement claires.

M. ANNEN : Je me permets de répondre, je ne vais pas durer trop longtemps. Il est clair qu'on nous a dit aussi clairement de faire part de nos remarques, alors qu'on nous fait remarquer ici qu'on ne dit jamais rien, qu'on laisse passer les choses puis qu'après on râle en plénière, on préfère râler maintenant au moment du crédit d'étude et faire état clairement de nos demandes. Donc on demande que ce soit Minergie et pas Minergie P puisque les architectes, les mandataires nous ont dit clairement qu'il faut faire part de nos revendications maintenant.

On connaît la systématique de ces projets, on n'a rien dit parce qu'on s'est dit, on va étudier, on va présenter les avantages de l'un et de l'autre, on va arriver au mois de juin ça va passer, on ne va plus rien voir, on va se retrouver avec Minergie P, donc, le groupe Libéral-Radical, clairement ici, ne le veut pas.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

M. FAVRE : Il s'agit d'une demande d'amendement que je soumetts au vote.

L'amendement est accepté par 17 oui - 12 non - 2 abstentions.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement rappeler que Plan-les-Ouates a voté pour Minergie P, ce qui va compliquer largement les discussions, il faudra se mettre d'accord entre les deux communes et que vous savez que cela risque de reporter tout le projet.

M. VITALI : Quel est la différence de prix entre Minergie et Minergie P.

M. RENEVEY : Je l'avais déjà dit, donc 8 % c'était Fr. 4 mios, donc on aurait la moitié, ce qui veut dire Fr. 2 mios avec un investissement sur 20 ans, sur un bâtiment de Fr. 65 mios. Comme il a été déjà dit plusieurs fois, il n'est pas possible au mandataire de faire deux études en parallèle. Ce qui veut dire qu'à l'heure actuelle, il faudra que les deux communes statuent le plus vite possible, avec les délais que vous connaissez pour décider de lancer l'étude sur Minergie ou Minergie P.

L'arrêté 8) amendé est accepté par 18 oui - 11 non - 2 abstentions. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 6 mai 2010 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Stade Lancy-Florimont - Nouveau bâtiment - Crédit de construction (Fr. 5'500'000.--)

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif indique qu'il est question de la dernière étape. Il rappelle que le crédit d'étude avait été voté et que l'autorisation est en force. Il ajoute que c'est une entreprise générale qui est en charge de la réalisation de ce projet.

Le Président accueille alors MM. Genêt et Heffli. M. Genêt prend la parole et déclare que ce projet entame sa 3ème phase. Le projet définitif avait été voté, mais il précise que quelques modifications ont été apportées suite aux désirs des utilisateurs, notamment à l'égard du nombre de vestiaires. Il mentionne que l'ACGF a également fait quelques remarques concernant l'accès au terrain. Les normes du concept énergétique ont été aussi modifiées.

Il rappelle que les voisins s'étaient manifestés pour désaxer la buvette et que la commune est intervenue en s'adjoignant les services d'un acousticien pour répondre à ces personnes et maintenir la situation de la buvette.

Cette entreprise générale, regroupant les mandataires a été choisie par un groupe d'évaluation encadré par un spécialiste AIMP. Il précise que la rentrée des prix correspond exactement au montant de Fr. 4,7 millions prévus. Le jeu de la concurrence a permis de prendre en charge dans ces montants toutes les modifications évoquées précédemment. Tout le monde est disponible pour débiter les travaux et toutes les parties sont satisfaites.

M. Heffli prend à son tour la parole et déclare que l'enveloppe thermique est performante. Un système double-flux et des capteurs solaires sont prévus. Il ajoute que les normes en la matière sont devenues très sévères en 2010.

Un Conseiller demande qui contrôlera que les cahiers des charges soient bien respectés et que les paiements soient légitimes. Il lui est répondu que les CFC et les descriptifs donnent tous les détails. L'architecte est en charge de la qualité des travaux et des matériaux, tout comme de l'exécution. Les

Séance ordinaire du 27 mai 2010

cahiers des charges sont suffisamment détaillés pour éviter des interprétations de la part des entreprises. Les vestiaires provisoires ont déjà été montés et le « village » provisoire va être créé.

Le Président lit l'arrêté et passe au vote : en faveur 10 voix, à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : Comme la Commission des travaux et constructions a voté ce crédit, ce serait bien pour tout le monde si les travaux pouvaient commencer étant donné que les utilisateurs sont à l'étroit dans les locaux annexes.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

b) Chemin du Bac - Mise en séparatif - Crédit d'investissement (Fr. 1'575'000.--)

=====
M. PERRENOUD présente le sujet : Le Président accueille MM. Dubois et Cassan. Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'un crédit d'étude a été voté en avril et qu'il faudrait à présent voter le crédit de construction. Il ajoute qu'un certain nombre de montants seront rétrocédés par le biais de certaines taxes.

M. Cassan prend la parole et déclare que le réseau est en séparatif au chemin du Bac jusqu'au chemin des Tattes-Brûlées. Il précise que le reste est en unitaire et en mauvais état. Il ajoute que ce segment sera tubé et qu'un second collecteur sera ajouté pour les écoulements de chaussée.

L'idée n'est pas de détruire le carrefour qui est récent, raison pour laquelle le tube passera le plus au nord possible. Il ajoute qu'une coordination est faite avec les architectes des projets de ce périmètre et notamment de la buvette-vestiaire de Florimont.

M. Dubois ajoute qu'il sera en outre nécessaire de déplacer les lignes aériennes TPG.

M. Cassan signale que les travaux du collecteur devant Florimont seront menés en juillet et en août afin d'éviter les affluences générées par le collège.

Le Président lit l'arrêté : en faveur 10 voix, à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : Je suis déjà intervenu au début de l'année en disant que le bureau Geos nous avait un peu caché des faits réels pour la piscine de Marignac, en nous sortant des mesures sismiques de Fr. 3 millions qui étaient assez incompréhensibles pour tout le monde après les travaux qu'il avait fait pour la 1ère étape.

Aujourd'hui, on lui redonne du travail, je ne veux pas remettre en question le projet, mais je signale qu'il y a plus de 200 bureaux d'ingénieurs capables de faire ce genre de travaux sur Genève, et je pense qu'on pourrait une fois changer de mandataire.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Président déclare que c'est la dernière séance qu'il préside. Il remercie alors M. Côte pour sa collaboration ainsi que M. Renevey pour sa participation. Il invite les commissaires à une verrée. Il signale encore qu'il semblerait que l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite de la mairie ne fonctionne plus.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

M. Renevey remercie le Président pour son travail régulier. Il déclare qu'il fera le nécessaire pour cet ascenseur. Il évoque par ailleurs l'école des Palettes et mentionne qu'il sera demandé à un architecte une expertise concernant la façade, puis de la présenter à la Commission en août. Il ajoute que le directeur de l'école pourrait être également entendu. Il pense qu'il serait possible de débiter le chantier en octobre, en fonction de la position de la commission.

Le Président déclare ensuite que la prochaine séance de la commission se tiendra le 3 juin.

M. Côte signale que les travaux n'ont pas encore débuté à la place des Ormeaux et qu'un échantillonnage va être réalisé afin de faire des essais pour un montant de Fr. 70'000.--.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 6 mai 2010 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 10 mai 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

Chemin Daniel-Ihly - Mise en séparatif - Crédit d'investissement (Fr. 1'015'000.--)
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Président accueille MM. Dubois et Cassan. Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'un crédit d'étude a été voté en avril et qu'il faudrait à présent voter le crédit de construction. Il ajoute qu'un certain nombre de montants seront rétrocédés par le biais de certaines taxes.

M. Cassan évoque le chemin Daniel-Ihly en expliquant qu'il s'agit d'une succession de parcelles « type paillassons ». Il ajoute que des parkings souterrains sont en outre prévus, ce qui obligera une profondeur de fouilles de 5,50 m sur ce chemin et de 4,5 m de large.

Deux propriétaires en tête du chemin sont réticents à ces futurs travaux, et il sera nécessaire d'utiliser des pousse-tubes pour éviter d'ouvrir le début du chemin.

Il mentionne ensuite que des parkings provisoires vont être installés pour les habitants durant le temps des travaux.

Les travaux débiteront en septembre au début du chemin Daniel-Ihly afin de permettre de desservir un bâtiment en construction.

Le Président lit l'arrêté : en faveur 10 voix, à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : Je m'excuse déjà auprès du Président et du Conseil municipal de certaines redites, mais des choses vont se répéter. Le Président indique que la Commission des travaux a déjà légiféré à ce sujet et a accepté cet arrêté à l'unanimité. La somme totale se compose de la manière suivante : les travaux à la charge de la ville représentent Fr. 250'000.-- et pour les futurs propriétaires des nouveaux bâtiments représentent environ Fr. 765'000.--.

Selon M. Côte, ces travaux doivent se réaliser entre la fin du mois de juin et la rentrée scolaire pour le chemin du Bac. Concernant le chemin Daniel-Ihly, les travaux se feront entre août et novembre.

Ce dossier étant hors budget, il est présenté devant la commission.

Le Président donne lecture de l'arrêté qui est adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 10 mai 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Examen des comptes 2009 de la Fondation communale immobilière de Lancy
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Lance indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de la Fondation communale immobilière et fait ensuite un bref rapport d'activité de cette institution.

Un commissaire, membre du bureau de la Fondation, souligne que le fait d'être au sein de la Fondation permet de suivre l'évolution du dossier. Il encourage les conseillers à se tenir informés par le biais de leur représentant au sein de celle-ci afin d'avoir un reflet réel de son activité qui n'est pas visible de l'extérieur, mais qui est bien effective.

Un commissaire évoque les problèmes d'informations au sein de son groupe par l'absence régulière de son représentant et aimerait trouver une solution pour les résoudre.

Il est rappelé aux commissaires que le but recherché par le Conseil municipal d'un représentant par parti est bien celui de la transmission d'informations et qu'il ne faut pas hésiter à l'utiliser.

Présentation des comptes

M. Lance indique que les comptes 2009 ne sont pas représentatifs du fonctionnement futur de la Fondation du fait de la mise en route de celle-ci et de la complexité de ce dossier.

Bilan : l'actif est formé de la dotation de la Commune. Le passif de transitoires et des fonds propres.

Frais d'étude du projet Etoile-Palettes : les frais, pour consolider ce dossier et analyser les travaux futurs, seront activés en cas d'acquisition des trois allées de l'Etoile-Palettes.

Discussion

Les thèmes suivants sont évoqués : le budget 2010 qui ne tient pas encore compte d'un fonctionnement courant au vu de l'avancement du dossier en cours, la révision faite par une fiduciaire externe qui sera effectuée dès le fonctionnement courant, d'un fonctionnement commun avec les autres propriétaires, de technique comptable, d'analyses techniques qui permettent d'affiner le plan financier et de concrétiser l'acquisition dans les meilleures conditions possibles, de la représentation sociale au sein de la Fondation qui pour l'instant n'a pas d'intérêt d'intervention.

Un commissaire s'abstiendra sur les comptes pour les raisons de communications évoquées en début de séance.

Le Président soumet au vote l'adoption des comptes 2009 de la Fondation communale immobilière de Lancy qui sont adoptés par 9 voix pour et 1 abstention.

Vote accepté à l'unanimité par 31 oui.

Séance ordinaire du 27 mai 2010**b) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : La présentation du budget 2011 pour laquelle la majorité des commissaires demande une séance en juillet et une en août pour continuer le bon déroulement de cet examen comme pour celui de 2010.

Le suivi du Grand Lancy FC est sur la bonne voie.

Finalement, M. Lance remercie M. Côte pour sa précieuse collaboration et sa présence aux différentes séances de la Commission des finances.

12. MOTION DU GROUPE UNION LIBERALE-RADICALE « HOMMAGE DE LA VILLE DE LANCY A MICHEL SIMON »

M. ERETZIAN : Comme mentionné dans l'exposé des motifs de la motion, ce soir, par votre vote, vous allez décider si la Ville de Lancy rend hommage à celui que Charlie Chaplin considérait comme le plus grand acteur du monde, Michel Simon.

Ce dernier repose au cimetière de Lancy, auprès de ses parents depuis juin 1975, selon ses dernières volontés.

Né à Genève en 1895, il est devenu l'un des acteurs les plus importants et « Monument » du cinéma français. Il tourna avec les plus grands réalisateurs, Jean Renoir, Marcel Carné, Sacha Guitry. A notre époque, il est une référence pour de nombreux acteurs et comédiens contemporains.

Si toutefois, il n'est plus beaucoup évoqué aujourd'hui, malgré des diffusions régulières de ses films sur les chaînes de télévisions, il est bien vivant dans le cœur de nombreux de nos concitoyens.

A ce jour, il est référencé dans le Larousse, nous trouvons de nombreux sites Internet l'évoquant, des groupes d'admirateurs sur Facebook, une association des amis de Michel Simon, et j'en passe.

En France, la ville de Noisy-le-Grand, où il demeura durant sa carrière, lui rend hommage en ayant baptisé son centre socioculturel « Espace Michel Simon ».

La ville de la Ciotat a racheté sa maison de vacances et l'a transformée en musée Michel Simon, le courrier lu en début de séance prouve l'hommage qui lui a été rendu là-bas et l'importance de cet artiste.

Par notre Service culturel, faire découvrir cet acteur et son œuvre qui permettront d'aborder plus facilement des films plus contemporains, nous contribuerons à transmettre aux générations futures une mémoire cinématographique. Transmettre la culture est aussi l'un des rôles du développement durable, auquel nous sommes tous sensibles.

35 après son décès, le groupe Libéral-Radical estime ce soir qu'est venu le temps de prendre la décision de rendre hommage à celui qui est indiscutablement l'une des plus connues des personnalités genevoises et le Lancéen le plus célèbre du monde.

En conséquence, nous vous invitons à réserver bon accueil à cette motion et de la soutenir en l'approuvant.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

M. RENEVEY : J'aimerais donner une information supplémentaire que j'ai reçue aujourd'hui. J'ai reçu un courrier de Manuel Tornare, dont je vous donne lecture :

« J'ai pris connaissance de l'échéance en 2012 des sépultures de Michel Simon et de ses parents. Sans ignorer que la commune de Lancy projette de conserver ces sépultures afin de pérenniser la mémoire de cet illustre personnage, je me permets néanmoins de soumettre une alternative à votre libre arbitre.

Au nom du Conseil administratif de la ville de Genève, je vous propose de déplacer au cimetière de Plainpalais, à la charge de la ville de Genève, les reliques et monuments de Michel Simon et de ses parents. Ainsi, il rejoindrait son fils François qui repose déjà au cimetière de Plainpalais aux côtés des magistrats et des personnalités marquantes ayant contribué par leur vie et leurs activités au rayonnement de Genève. »

Voilà, cela me semble important de vous faire lecture de cette lettre. Un dernier élément par rapport à la teneur de cette lettre, l'archiviste a retrouvé un article de la Tribune de Genève du jeudi 5 juin 1975 où il était stipulé je cite « les pompes funèbres ont informé le service du protocole, a-t-on appris mercredi, qu'elles avaient réussi à joindre M. François Simon à Paris et que ce dernier avait précisé que son père avait formellement souhaité être enterré au Grand-Lancy auprès de la tombe de ses parents ».

M. ANNEN : Alors cette fois, ce n'est pas le Conseil administratif, mais c'est un autre, qui est en mal de reconnaissance, Michel Simon disait : « il vaut mieux avoir une sale gueule que pas de gueule du tout », il y en a un qui ferait mieux de la fermer.

Mais bon, on commence à être habitué aux considérations de notre « roitelet » du palais Eynard. Je pense que bientôt, il va être à la retraite politique, il faut qu'il trouve quelque chose pour commencer à perdurer pour se présenter dans 2 ans au Conseil d'Etat, mais laissons ces vagues suppositions politiques à mon imagination débordante, comme vous le savez.

Je dirai juste sous forme de boutade, je pense qu'on peut proposer à Manuel Tornare qu'il nous lègue Grisalidis Real et l'idée de se faire enterrer à Lancy, on pourra commencer à discuter, pour une fois qu'on tient le couteau par le manche, lui faire comprendre qu'on ne peut pas tout accepter et surtout n'importe quoi.

Mme RICHERT : En tant que membre de la Commission de la culture et présidente de ladite commission, je soutiens cette motion.

Il y a déjà eu trois démarches pour attirer l'attention sur le fait que Michel Simon repose au cimetière de Lancy. Normalement, le dicton dit « jamais deux sans trois », dans le cas présent, c'est jamais trois sans quatre car je souhaite vivement que cette quatrième soit la bonne.

De la même manière que nous avons rendu hommage à Nicolas Bouvier, homme de lettre, je trouve normal de rendre hommage à Michel Simon, homme de théâtre et de cinéma dont la carrière s'est révélée à Genève. Personnage au visage peu banal d'une mobilité extraordinaire, il fut un artiste génial, inclassable, parce qu'à la fois comique, dramatique, tragique, à l'aise aussi dans les vaudevilles.

J'adhère entièrement dans les deux premiers points de la demande, mais j'aimerais juste faire une restriction au sujet du troisième :

« que le service culturel de la commune rende hommage à Michel Simon lors d'occasions diverses ».

Libellé ainsi, ce point m'apparaît tout à fait suffisant. Il me semble superflu d'ajouter « lors de la date d'anniversaire de son décès ».

M. LUSSI : Je crois en effet que ce texte du groupe Libéral-Radical est parfait, et que c'est dommage que M. Tornare fasse ceci, parce qu'en fait, nous parlons d'un artiste que tout le monde connaît, est-ce qu'on va faire le commerce de reliques ? Il y a ce côté qui me dérange un peu. Si la ville de Genève veut vraiment manifester son soutien, elle peut mettre une plaque où elle veut, voire même créer un musée ou

Séance ordinaire du 27 mai 2010

un centre Michel Simon. Pourquoi pas, c'est à la mode. Donc gardons-le chez nous, je vous en prie, et j'espère qu'on soutiendra cette motion.

M. ERETZIAN : Par rapport à la lettre de M. Tornare, des politiques qui se souviennent 35 ans plus tard que Michel Simon a été enterré à Lancy, et comme vous l'avez dit, M. le Maire, c'est son souhait d'être enterré dans nos terres, donc ce n'est pas le souhait d'être en ville de Genève.

M. PROGIN : Une fois n'est pas coutume, je serai d'accord avec M. Eretzian, il faut respecter les souhaits du défunt et le « roitelet » n'est pas forcément loin de chez nous. Pour le surplus, j'aimerais savoir si le Conseil administratif a des nouvelles de la descendance de M. Simon, notamment en ce qui concerne l'entretien de sa tombe, de savoir si elle entre en matière.

M. RENEVEY : Non, simplement, ainsi que nous l'avions déjà dit, nous entretenons la tombe régulièrement déjà depuis quelques années, et Mme de Garrini a eu la visite d'une personne, qui s'est déclarée être dans la descendance de Michel Simon, qui s'est manifestée. Mais, pour l'instant, il n'y a rien de plus qui a été discuté à ce niveau-là.

M. FAVRE : Je propose de voter sur la proposition de M. Tornare.
La proposition de M. Tornare est refusée par 30 non - 1 abstention.

M. LANCE : Tout d'abord, j'aimerais dire que je ne suis pas contre cette motion. Il est vrai que M. Eretzian m'avait déjà approché, en juillet 2003, concernant cette proposition, et déjà à ce moment-là, j'étais tout à fait d'accord avec lui, mais je voudrais revenir sur la 2ème invite de cette motion : « qu'il soit attribué une salle polyvalente à construire au nom de « Salle Michel Simon », « Espace Michel Simon » ou « Ecole Michel Simon ». Effectivement en 2003, M. Eretzian m'a envoyé une lettre en me disant, il parlait en tant que Conseiller municipal, et je le cite : « nous avons pris la décision de faire avancer un dossier qui traîne depuis 15 ans, soit 4 législatures qui est l'Escargot. Ce nom semble ne pas lui porter bonheur, ce serait l'opportunité de donner un véritable nom à ce centre socioculturel et de lui rendre hommage » fin de citation.

Comme vous le savez, le centre socioculturel est tombé sous les coups de butoir des référendums dont vous faisiez partie, et ce dossier est maintenant bien enterré à Lancy-Sud.

M. FAVRE : Je propose au vote l'amendement de Mme Richert.

L'amendement est accepté par 27 oui - 4 abstentions.

Je passe au vote de la motion amendée.

Motion acceptée par 30 oui - 1 abstention. (Voir Annexe).

13. MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « LIGNE DE BUS COMMUNAL RELIANT LE GRAND-LANCY AU PETIT-LANCY »

M. VITALI : Notre groupe se posait la question des différents points qui sont ici concernant le lien entre Lancy sud et Lancy nord. Le premier était un renforcement, parce que géographiquement, on a quelque chose de géométrique, complètement atypique, de pouvoir relier Lancy nord vers Lancy sud, voire est et ouest serait assez important.

Ce serait aussi un moyen de transport social, ce ne serait pas que pour les personnes Socialistes, mais pour tout le monde de pouvoir aller à n'importe quel endroit. Déplacement, facilité pour l'ensemble de la

Séance ordinaire du 27 mai 2010

population lancéenne et création d'emploi, je demande au Conseil administratif de pouvoir étudier la chose, mais le cas échéant, si cela peut se faire, qu'on puisse avoir des emplois sur Lancy.

L'écomobilité, cela n'est pas mentionné dans la motion, c'est de pouvoir avoir un bus électrique avec 0 % d'émission de CO2.

Actuellement, les statistiques que nous avons sont de fin 2004, ce sont les vraies statistiques : 72 villes en Europe utilisent des bus électriques : 32 en Italie, 18 en France et 22 dans d'autres pays européens. On a un peu étudié la chose sur Colomiers qui est une ville à peu près comme la nôtre de 28'500 habitants, où ils exploitent actuellement 8 lignes de bus, desservant tous les quartiers, ce qui fait à peu près 1,5 mio d'usagers par an. Un microbus remplace 50 voitures. En Suisse romande il y en a une, c'est une navette touristique qui rejoint Vevey à Villeneuve, c'est un trajet de 20 minutes et la fréquence est toutes les 10 minutes. Quelques exemples : une navette pour 22 passagers dans laquelle peuvent accéder toutes les personnes à mobilité réduite ou les autres ; un bus qui est en Italie qui a une capacité de 22-26 passagers, une autonomie de bus de 120 km/h, une vitesse moyenne qui représente 12-15 km/h, le prix est de Fr. 250'000.-- le bus. Je vous rappelle que ce sont juste des propositions.

Nous pourrions également avoir plusieurs partenaires publics et privés, TPG, écoles, etc. C'est pour cela que je vous prie de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de ce genre de transport, et on verra la suite qui sera donnée.

M. BONFANTI : Le groupe des Verts demande le renvoi aux Commissions de l'environnement et développement durable ainsi que des finances et gestion des immeubles locatifs de cette motion.

Les Verts ne remettent pas du tout en cause la motion qui vise à renforcer le lien entre les habitants du Grand-Lancy et du Petit-Lancy par une liaison de transport public communal. La typologie de la commune entre, d'un côté le Petit-Lancy et, de l'autre le Grand-Lancy, pose un réel problème en terme de cohérence territoriale. La mise en place d'une ligne de transport public communal pourrait enfin permettre de résoudre en partie cette anomalie qui existe depuis bien longtemps et qui est connue de tous dans notre commune.

Vu l'importance de cette problématique, les Verts estiment que ce sujet doit être abordé en commission afin que les Conseillers municipaux puissent s'approprier de manière pragmatique et sereine ce sujet d'intérêt communal.

M. LINGG : L'objet de la motion a déjà circulé dans les groupes au mois d'octobre de l'an passé et nous pensions que le bon sens commun l'avait classé sans suite à donner. Que nenni, le voilà qui ressort avec le printemps, probablement en vue de prochaines échéances.

La demande d'implanter une ligne de bus communal entre le Grand et le Petit-Lancy, sous forme de navette électrique autonome, formulée dans la motion est fort sympathique, mais correspond-elle vraiment à un besoin ?

Reprenons donc les différents considérants :

Nécessité de renforcement des liens entre le Grand et le Petit-Lancy

Une simple analyse topographique nous montre qu'il existe 3 axes routiers reliant Lancy d'en haut et Lancy d'en bas : rampe du Pont-Rouge, Pont de Lancy et chemin de la Colline.

Ces axes sont déjà desservis en transports en commun, dans chaque sens, de 07h00 à 19h00 de la façon suivante :

- rampe du Pont-Rouge : ligne 21 à raison de 4 à 6 bus par heure les jours ouvrables et 2 à 4 bus par heure les samedis-dimanches ;
- Pont de Lancy : lignes 22 et 23 à raison de 7 à 10 bus par heure les jours ouvrables et 4 à 8 bus par heure les samedis-dimanches ;

Séance ordinaire du 27 mai 2010

- chemin de la Colline : non desservi, mais à 300-400 m. de la T104, de la route de Chancy ou de la route du Grand-Lancy

Il y a également la route du Grand-Lancy, vers la route de Chancy (Onex/Gustave-Rochette) qui est desservie par la ligne 43 à raison de 2 bus par heure, tous les jours. Fort pratique pour venir à la Mairie quand on habite à Onex...

Ainsi donc, la desserte en transport en commun est déjà bien assurée.

Difficulté de transport entre le Grand et le Petit-Lancy

La principale difficulté que rencontrent les usagers qui utilisent les axes précités est la charge de trafic qui rend parfois le déplacement à pied ou à vélo plus rapide qu'en voiture ou en bus. Cependant, l'objet de la présente motion n'est pas d'ouvrir un nouvel axe.

Suppression de la ligne de tram 17

La ligne 17 n'a pas été à ce jour supprimée, mais son tracé raccourci et son terminus déplacé à Lancy-Pont-Rouge. Son ancien tracé n'a toujours concerné que le Grand-Lancy et en aucune façon la liaison entre le Petit et le Grand-Lancy.

Importance du tissu économique implanté sur le territoire de notre commune

Le tissu économique de notre commune a besoin de liaisons vers l'extérieur en premier lieu, ce qui est assuré par les accès routiers cantonaux et nationaux, par de nombreuses lignes de transports en commun et prochainement par le Ceva. Il ne nous semble pas que le bilan des échanges commerciaux entre le Petit et le Grand-Lancy soit affecté de quelque façon que ce soit par l'absence d'une ligne de transport en commun communal.

Importance du nombre de travailleurs et des étudiants hors commune qui ont leur activité à Lancy

Ces catégories de personnes n'ont pas spécialement besoin d'une liaison transversale intercommunale, mais d'une desserte radiale entre les municipalités voisines de Lancy. Cela est déjà bien assuré, en particulier par le réseau ferré routier sur les routes de St-Julien, la route du Grand-Lancy, prochainement par la route de Chancy et ultérieurement selon certains projets, par la route de Base, sans oublier là encore le Ceva. Pour les axes radiaux, nous en avons déjà fait l'inventaire ci-avant.

Ainsi donc, l'objet de la motion n'apporte aucune réelle prestation additionnelle à nos concitoyens et ne correspond donc pas, de notre point de vue, à un réel besoin. Cela ne ferait que suppléer un service qui est et qui doit rester assuré par les TPG dans le cadre de leur contrat de prestations.

De plus, la mise en œuvre de la motion aurait de nombreuses implications sur les finances communales

- Achat d'au minimum deux véhicules afin d'assurer un service continu, que ce soit en termes d'autonomie de batterie, d'entretien et révision
- Construction, ou sous-traitance d'un dépôt, avec les infrastructures et compétences de maintenance
- Aménagement d'arrêts qu'il faudra sans doute équiper avec la dernière technologie
- Engagement d'au minimum 2 à 3 chauffeurs pour assurer la prestation dans la durée tout en respectant les directives légales relatives à la conduite professionnelle de personnes

N'oublions pas non plus que trop souvent on présente les moyens de transports électriques comme une panacée, en ne regardant que le fonctionnement courant. Lorsque l'on se penche sur la chaîne complète, allant de la production à l'élimination et son recyclage, le bilan écologique est à ce moment-là, peut-être encore intéressant, mais avec certains bémols.

Ainsi donc, au vue de ce qui précède, Mmes et MM. les Conseillers, chers collègues, vous l'aurez bien compris, l'Union Libérale-Radicale va refuser cette motion et vous invite à faire de même. Si l'idée de base semble bien sympathique, sa réalisation ne répond pas à un réel besoin et constitue, de notre point de vue, une simple dilapidation des deniers publics sans apporter une vraie plus-value à nos communiens.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

M. PERRENOUD : J'aurai 3 pages aussi, je ne veux pas vous évoquer tous les points que j'avais relevés, mais notre groupe refusera cette proposition de motion, et j'invite mes collègues à faire de même.

Mme CASUTT : Je vais remercier M. Lingg pour les détails fournis. J'ai une remarque concernant ce projet, la dernière phrase « une navette électrique », vous avez dit dans votre présentation que ce n'était pas noté alors que ça l'est. Je pense qu'on est déjà assez bien servis sur la commune.

M. VITALI : Oui, je reconnais qu'on est bien servis, mais sur les grands axes, M. Lingg a raison sur beaucoup de choses, mais j'ai l'impression qu'il n'est jamais allé dans les quartiers, je prends l'exemple : partir de la Chapelle pour aller aux Marbriers, dites-moi combien de bus il faut prendre. J'ai l'occasion de me rendre dans quelques centres sportifs où il n'existe aucun ou peu de juniors du Petit-Lancy qui viennent au Grand-Lancy et vice-versa, et cela est clair que c'est un manque réel de lien entre le Petit et le Grand-Lancy. Nous demandons une étude, qu'elle se réalise ou pas, on verra, mais simplement que ce soit quelque chose qui soit positif, pour qu'un jour, on puisse dire une fois pour toutes 1212 et non pas 1212, 1213, peu importe.

Je demande qu'on nous donne maintenant des détails, nous dire c'est possible ou pas. Vous savez très bien quand vous allez à pied que ce n'est pas évident de partir d'un endroit de Lancy pour aller à un autre endroit, surtout pour les personnes à mobilité réduite, mais prenons l'option de demander au Conseil administratif d'étudier la chose si cela est faisable. Il faut encore voir si la DGM le permet, c'est juste une étude que l'on demande. Ce n'est pas une décision qui doit être prise aujourd'hui.

M. ANNEN : Juste pour informer notre collègue qui dit n'avoir jamais vu de juniors qui habitent au Grand-Lancy, je suis désolé, j'ai deux garçons qui jouent à Lancy Sports, donc à Florimont, qui habitent au Grand-Lancy et qui prennent deux fois par semaine le bus et qui n'ont aucun problème.

Dans toutes vos invites, vous prenez des exemples en disant « il y a 18 ou 22 lignes de bus électriques en France », ce que vous oubliez de dire c'est que ce sont des bus qui sont soutenus par une grande ville, ce sont des grandes villes, ce ne sont pas des petites communes, et puis ce sont des services d'Etat. Des services d'Etat qui font tout le quartier.

Je suis désolé, analyser une motion qui déjà au départ arrive avec des choses qui ne tiennent pas debout, on parle du tram 17, je n'ai jamais vu le tram 17 aller du Petit au Grand-Lancy, c'est vrai que je ne le prends pas souvent. Il faut arrêter, je pense qu'il y a d'autres choses pour tisser les liens géographiques entre le Petit et Grand-Lancy. Je pense qu'il faut prendre vraiment du temps pour aller de l'avant dans des solutions qui peuvent être intelligentes et répondent à un besoin de la population.

M. ALONSO : En effet, je pense que M. Lingg a bien fait de nous mettre au courant de tous ces détails, je ne savais pas qu'il habitait Onex par contre. Concrètement, je crois que, quand on pense à soi et aux petits enfants, peut-être. Mais pour venir du Petit-Lancy jusqu'à la Mairie, il faut prendre 3 bus, c'est une réalité aussi, dont il faut tenir compte aussi en pensant surtout à l'âge de la population. Je crois que cette proposition ne va pas faire les choux gras de vos électeurs, ni des nôtres d'ailleurs, mais on pense que c'est une bonne solution pour l'intérêt de la commune d'avoir un moyen de transport qui soit adéquat.

M. LUSSI : Je veux juste rajouter à tout ce qui a été dit, si on réfléchit, on a vraiment une motion qui parle d'un réel problème. Mais ce problème malheureusement, ils l'ont réglé eux-mêmes avec des considérants et des invites, dont on peut raisonnablement se demander si elles sont justes. Je pense que tous les préopinants l'ont dit.

Ce que j'aurais souhaité, et ce qui serait peut-être souhaitable pour l'ensemble, c'est que ce genre de motion qu'on ne peut évidemment pas soutenir vu sa finalité, soit reformulée d'une manière à demander au Conseil administratif de voir comment il peut intervenir pour demander aux TPG de revoir leur offre pour mieux desservir certains points par rapport à ce qui a été justement annoncé.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

En l'occurrence, cette motion telle qu'elle est, me semble inacceptable. J'aime bien les Verts quand ils nous parlent des bus électriques, il m'a semblé que dimanche passé, il y a eu une grande manifestation pour éviter les centrales nucléaires. Je rappelle que la production d'électricité est en baisse et que, même pour les bus électriques, il faudra en trouver une fois.

M. FAVRE : Nous votons sur la proposition de M. Bonfanti de renvoyer à la Commission de l'environnement et développement durable et à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

M. LANCE : Je regrette, mais renvoyer à la Commission des finances, on n'a aucun élément pour l'étude, cela ne sert strictement à rien.

M. FAVRE : Nous votons donc pour le renvoi en Commission de l'environnement et développement durable.

Proposition refusée par 17 non - 11 oui - 3 abstentions.

M. FAVRE : Nous votons la motion.

Motion refusée par 17 non - 9 oui - 5 abstentions.

**14. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 27 avril 2010 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

a) Bâtiment administratif - Variante des parkings

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La Commission accueille les mandataires MM. Brunn et Roesti du Bureau 3BCR.

M. Renevey explique que le nouveau bâtiment administratif a fait l'objet d'un concours qui a été gagné par le Bureau 3BCR. Au départ, il était proposé de construire ce bâtiment dans le prolongement du bâtiment Rapin. Les lauréats ont prévu une implantation différente, c'est aussi ce qui a séduit le jury, qui comprenait parmi ses membres, des Conseillers municipaux.

Actuellement, il y a un parking extérieur. Là s'est posée la question de l'opportunité d'avoir un parking souterrain parce que cela permet de dégager une surface autour du bâtiment, et d'avoir une vue sur l'extérieur un peu arborisée. Il faut préciser que la salle des mariages sera dans le nouveau bâtiment et donnera sur cette esplanade.

Trois variantes de parking se sont profilées correspondant à divers critères. Il faut pouvoir garantir une surface au moins équivalente à celle actuelle. Dans le projet lui-même, il était prévu un certain nombre de places pour les visiteurs. Il reste encore en suspens des demandes récurrentes de locataires voisins qui souhaiteraient un plus grand nombre de places et qui seraient donc disposés à les louer. A cela s'ajoutent quelques demandes de places de parc pour les commerces en face qui se plaignent également du manque de places chronique. La question d'un double accès au parking se pose aussi, accès depuis le giratoire actuel et par l'éventuel futur Sovalp.

M. Brunn explique pourquoi avoir choisi une implantation un peu différente de celle qui était proposée. Cela procède d'une lecture du lieu constitué de petits bâtiments détachés les uns des autres. Il semblait judicieux de perpétuer ce type d'implantation. Ce bâtiment sera donc construit sur une partie du parking actuel, au-dessous de la Mairie.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Il explique qu'un deuxième choix corollaire tendait à laisser la vue dégagée vers le lointain depuis le plateau du Grand-Lancy. Ainsi, est apparue l'idée de faire un bâtiment transparent, avec une double façade. En plus, le bâtiment aura son accès principal au niveau du plateau supérieur, mais également au niveau inférieur sur le parking. De plus, la villa Rapin doit être transformée avec une sorte de cafétéria au rez-de-chaussée.

M. Roesti présente les variantes du projet de parking. Dans la première variante, on aménage un parking extérieur de 28 places sur l'emplacement du parking existant, et un parking souterrain de 15 places. Mais, il y a très peu de possibilités d'extension, qu'il s'agisse du parking extérieur ou souterrain. Malgré tout, le parking en surface reste face à la villa Rapin. Le coût total estimé est de Fr. 852'000.--.

La deuxième variante est entièrement souterraine sur un niveau. Il y a une rampe unidirectionnelle d'accès depuis la route du Grand-Lancy. Cela a l'avantage d'occuper très peu de place ; une possibilité d'extension assez facile le long du parc existe. Cette variante se décline en deux sous-variantes, une à 44 places pour un coût estimé à Fr. 1'760'000.-- et une autre à 60 places pour un coût estimé à Fr. 2'400'000.--.

La troisième variante est beaucoup plus importante, parce qu'elle prévoit un parking de 90 places sur deux niveaux, avec un accès bidirectionnel. Mais, la zone d'accès est beaucoup plus importante que dans la variante 2. On ne peut pas exploiter la largeur du terrain complètement parce qu'il y a un problème avec le mur de la villa Rapin. Par contre, ce parking a l'avantage d'avoir un accès direct avec le bâtiment, et aussi une sortie directe pourrait se faire en direction de Sovalp. Son coût est estimé à Fr. 3'600'000.--.

Pour rappel, une place en surface est estimée à Fr. 9'000.-- et une place en souterrain à Fr. 40'000.--.

En conclusion, M. Roesti annonce qu'ils ont présenté toutes ces variantes à la DGM ; à partir de 60 places, elle était un peu négative.

M. Renevey invite les groupes à se prononcer sur la variante à choisir pour la séance de juin pour pouvoir aller de l'avant sur le crédit d'étude du bâtiment en tant que tel.

De l'avis de plusieurs commissaires, la meilleure variante serait la deuxième avec une capacité de 60 places. Cela permettrait à la fois d'offrir des places à l'administration, aux habitants du groupe Mallet et aux autres visiteurs, il n'y a pas d'autres places dans le quartier ; cela permettrait aussi de supprimer les places en surface.

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le président considère la Commission des travaux et constructions comme étant l'une des plus importantes du Conseil municipal. Il souhaite par conséquent que les membres soient assidus dans leur présence pour qu'ils puissent suivre le fil des débats.

**15. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 3 mai 2010 -
Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Présentation de Polycom - Incidences sur les communes**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Bise explique que le sujet en question fait l'objet d'études depuis près de dix ans, il s'agit des systèmes de télétransmission et de télématique. M. Holdener, ingénieur en systèmes

Séance ordinaire du 27 mai 2010

télématiques, responsable de la sécurité civile et répondant technique, nous présente un aperçu de ce qui est en train de se mettre en place aujourd'hui à Genève en matière de sécurité.

Il présente ensuite la société Polycom. En dehors des gardes-frontières qui sont équipés depuis longtemps dans ce domaine, il a fallu attendre 1999 pour que la Confédération se décide à adopter Tétrapol, le système qui gère Polycom, déjà connu en France.

Le projet Polycom dépend de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP), de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et du Corps des gardes-frontière (CGFR).

Le but de ce système est d'établir un réseau national de sécurité standardisé, qui permette que tous les partenaires de la protection de la population (sapeurs-pompiers, police (APM + police cantonale), protection civile puissent collaborer entre eux, alors qu'ils travaillaient jusqu'à présent individuellement sur des systèmes annexes. Grâce au nouveau système de Polycom, toutes les données seront cryptées afin de sécuriser le système, qui va devenir numérique. Ainsi, la couverture du réseau sera cantonale, voire nationale.

M. Holdener indique que Polycom permet de communiquer avec d'autres systèmes de réseaux ciblés. Les services de sécurité et de secours publics peuvent communiquer avec Polycom (pompiers, police, sauveteurs et certaines ambulances privées). Le cadre doit toujours rester celui du secours ou des interventions de sécurité. Les communications ne sont pas possibles dans un autre cadre. A la différence des anciens systèmes radio, où il n'était possible d'écouter qu'un seul canal, les appareils Polycom permettent d'identifier chaque radio, ce qui permet de joindre chaque radio individuellement.

Il explique qu'il est possible de passer des appels individuels, comme sur un téléphone, à la différence que les appareils Polycom ne fonctionnent pas sur un mode duplex mais sur un mode radio, qui permet d'émettre puis de recevoir, mais pas les deux en même temps.

M. Holdener mentionne qu'au niveau fédéral, un contrat cadre a été passé, auquel il faut se conformer. Il n'y a qu'un seul fournisseur pour toute la Suisse, Siemens.

Le Comité de pilotage de Genève est géré par des représentants de l'Association des communes genevoises, par des représentants du canton, de l'État et de la ville de Genève; quant au Comité de gestion, il compte parmi ses membres M. Holdener et M. Bise, et mandate les différents groupes de travail sur les devoirs spécifiques par rapport à la mise en place de Polycom. Certains de ces groupes de travail vont œuvrer pendant longtemps encore, étant donné l'évolution constante du système.

C'est un projet qui implique différents corps de métiers, ainsi que les communes, le canton et la Confédération. Ce sont des instances qui doivent à présent trouver un terrain d'entente. Cela n'est pas simple et c'est pourquoi le projet met beaucoup de temps à se développer. Depuis 2009, le réseau est en service. Pour 2010, les agents municipaux ont commencé à s'équiper avec ce système. Ils sont de mieux en mieux informés. En 2010 et 2011, c'est la protection civile qui va être équipée. Cet équipement dépend en grande partie du budget. Pour 2011 et 2012, il est prévu d'équiper les sapeurs pompiers et les voiries.

Au niveau de la formation, les agents de police municipaux (APM) sont presque tous formés. La protection civile a encore environ 4'000 personnes à former. Quant à la sécurité civile et aux autres instances, elles ne sont pas encore complètement intégrées au projet. Il existe deux centres de formation, un à Bernex et l'autre à Richelieu. La formation se déroule en trois phases.

M. Holdener indique que l'infrastructure Polycom a été mise en place essentiellement par la Confédération. Cela a coûté Fr. 427 millions. La Confédération a par ailleurs contribué à l'achat de terminaux et de radios portables pour la protection civile. Le coût total d'investissement pour la Confédération s'élève donc à Fr. 462 millions. Quant aux cantons, ils ont investi dans une moindre mesure : le canton de Genève a investi pour Fr. 31 millions. La Confédération l'a subventionné pour un montant de Fr. 9 millions. La ville de

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Genève a investi environ Fr. 3 millions, et les communes ont investi à hauteur d'un million et demi. Certaines entreprises privées, comme les ambulanciers, ont investi à hauteur de Fr. 50'000.-- environ. Il rappelle le coût de la maintenance, qui est de Fr. 200.-- par appareil.

M. Holdener attire ensuite l'attention des membres de la Commission sur le coût des appareils, et sur le fait que ce prix ne comprend pas les pièces détachées. Il n'est en outre pas en mesure de dire si la Confédération est prête à investir dans des terminaux fixes et mobiles. Des adaptateurs sont nécessaires pour brancher les appareils dans les véhicules. Il indique ensuite le prix de l'installation des appareils dans les véhicules des sapeurs pompiers. Ces prix varient en fonction du concessionnaire auquel on fait appel. Il indique ensuite le coût de la formation, qui s'élève à Fr. 55.-- par personne formée.

Quant à la maintenance, M. Holdener précise qu'elle est de l'ordre de Fr. 200.-- par radio et par année, plus les pièces détachées. Les premières années, il n'y aura pas beaucoup de réparations à effectuer; mais d'ici cinq ou six ans, il se pourrait que beaucoup d'appareils tombent en panne en même temps.

Pour finir, M. Holdener rappelle la volonté de Polycom de ne pas dépendre de prestataires privés comme Swisscom. Il faut aussi éviter que des entreprises étrangères rachètent le réseau. Pour lui, Polycom est une bonne garantie pour la Suisse que le système reste tel qu'il est.

Au sein de Polycom, il va être possible de donner la priorité à telles ou telles instances, selon le besoin qu'elles ont par rapport à l'accès au réseau. Pour l'instant, les instances prioritaires sont les HUG, le 118 et les professionnels de ce secteur.

Chaque appareil est enregistré sur le réseau sous une identité propre; dès l'instant où il y a perte ou vol, son identité est bloquée.

b) Projet de mise en place de caméras sur le territoire de la commune

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Lance rappelle que, suite au vote du Conseil municipal, lequel a proposé un amendement à la proposition du Conseil administratif, pour la mise en place de caméras sur le territoire de la commune de Lancy, celles-ci seront installées aux endroits suivants : les quatre parkings communaux (le parking Louis-Bertrand, qui est déjà équipé, les Courtillets, le parking des Rambossons et celui de la Vendée), les grandes écoles de Lancy (les Palettes, la Caroline, En Sauvy et Tivoli) et enfin les parcs (le parc Surville, le parc du Gué et le parc Louis-Bertrand).

Afin d'avancer dans cette démarche, il faudra ouvrir un crédit d'investissement, et adopter un règlement sur la vidéosurveillance. Il proposera un projet de règlement sur la vidéosurveillance lors de la prochaine séance. Dans le même temps, M. Scaglioni pourra faire appel à des sociétés spécialisées pour leur demander des devis sur les coûts de la pose des caméras de surveillance. Il faudra ensuite que le Conseil municipal approuve cet arrêté, avant de le transmettre au service de surveillance des communes genevoises. Il faudra joindre à cet arrêté les documents suivants : un descriptif des lieux d'installation et du matériel utilisé, un plan précis définissant l'emplacement de chaque caméra ainsi que son champ de prise de vue et sa portée, les dimensions des caméras, les horaires d'utilisation et la durée de conservation des bandes, les autres mesures prises pour assurer la sécurité des lieux.

Ensuite, M. Lance indique qu'il faudra établir une description des infractions subies qui ont motivé l'installation des caméras. Le SPPM et les AMP ont déjà donné des descriptions pour les parcs et les écoles, il faudra faire de même pour les quatre parkings communaux. En ce qui concerne les parcs, il est difficile d'établir un descriptif des infractions, car il s'agit surtout de nuisances sonores dont se plaignent les voisins. Il faudra donc, pour être le plus précis possible, indiquer quelles ont été les interventions de la police suite aux plaintes des voisins. Il faudra ensuite fournir la liste des personnes qui seront habilitées à

Séance ordinaire du 27 mai 2010

visionner les films produits par les caméras, et avoir l'accord des membres du personnel qui utilisent les locaux mis sous surveillance.

Pour résumer, M. Lance souligne que tous ces éléments devront être transmis au Service de surveillance des communes genevoises, accompagnés de l'arrêté du Conseil municipal. En dernier lieu, ce sera le Conseil d'État qui établira un arrêté. En attendant, la Commission de la sécurité doit d'abord chiffrer un crédit d'investissement et rédiger un règlement sur la vidéosurveillance. Il propose de s'inspirer des règlements d'autres communes qui ont déjà des caméras. Ces démarches risquent de prendre quelques mois. D'ici l'automne, le crédit d'investissement sera déposé et soumis au Conseil municipal.

c) Recrudescences des incivilités avec l'arrivée des beaux jours

=====
M. PAGE présente le sujet : M. Lance souligne que les incivilités se font sentir à partir de maintenant jusqu'en juin, puis cela se calme un peu en juillet et août, lorsque les gens partent en vacances, et cela reprend en septembre, puis l'hiver où presque aucune incivilité n'est à déplorer. Ce sont toujours les mêmes problèmes d'incivilité qui resurgissent. Tant pour les parcs du Gué, Surville et de la Mairie le problème est qu'il y a des excès le samedi et le dimanche, ainsi que le soir et la nuit. Les jeunes se regroupent pour boire et provoquent des nuisances sonores. Les voisins se plaignent. Depuis l'an passé, il y a une surveillance privée dans ces parcs du vendredi au dimanche. Elle sert à faire respecter les horaires du parc, qui ferme normalement à 22 heures. Si les gens ne partent pas, cette société privée appelle la police. Malgré cette surveillance accrue, les nuisances continuent. Il fait alors circuler des extraits de cette société de surveillance, pour que chacun se rende compte de la situation. Chaque matin, les employés du SPPM y passent pour enlever les déchets. Les moyens de la Ville de Lancy sont limités pour faire face à cela, malgré les règlements qui sont affichés à l'entrée de chaque parc.

En fait, le problème ne réside pas dans le fait que des gens se trouvent encore dans les parcs après 22 heures, mais qu'ils commettent des nuisances sonores. Si des personnes se trouvent dans le parc et ne font pas de bruit, cela ne pose pas de problème qu'elles s'y trouvent après 22 heures.

Quant à la question s'il ne faudrait pas fermer ces parcs, M. Lance pense qu'effectivement, la question va se poser un jour. Toutefois, il faut reconnaître que disposer une barrière autour des parcs ne sera pas très esthétique. Par ailleurs, si on supprime complètement le parc, c'est fort dommage pour la majorité des gens qui l'apprécient et l'utilisent correctement.

M. Lance nous indique qu'à chaque fois qu'une infraction est commise, les APM interviennent. Il mentionne ensuite le parking de Rambossons, dans lequel des regroupements de jeunes ont lieu depuis ce début d'année, surtout la nuit. Il s'agit d'un parking qui est surveillé par une entreprise privée, qui effectue des passages à heures fixes. Ils ne sont donc pas là tout le temps. Il a été constaté, fin mars, que des groupes de 20 à 60 jeunes se retrouvaient pour casser des luminaires ou des extincteurs. Depuis le 10 mai, ce parking est fermé entre 23 heures et 07 heures du matin. Enfin, dans le parking Louis-Bertrand, depuis la pose de caméras, la situation s'est beaucoup améliorée.

A la question d'un commissaire qui demande ce que font les Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) pour empêcher ces jeunes de commettre des nuisances, M. Lance explique que certes le BUPP – le bus qui se rend dans les parcs – effectue des tournées jusqu'à 22 heures le soir dans la région du Petit-Lancy pour aller discuter avec les jeunes des quartiers. Toutefois, il ne s'agit pas de la même catégorie de jeunes que ceux qui se rendent dans les parcs en été. En effet, ces derniers viennent souvent d'ailleurs, ils ne sont pas de la commune.

Séance ordinaire du 27 mai 2010**d) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Bise annonce qu'il s'agit pour lui de sa dernière séance avec la Commission de la sécurité et remercie tous les membres de la Commission pour le travail accompli ensemble durant son mandat.

Le Président le remercie, au nom de la Commission de la sécurité, pour la qualité de ses rapports et pour l'immense travail accompli tout au long de ces années.

M. Lance indique ensuite, par rapport aux patrouilles intercommunales en place depuis deux ans, que c'est une excellente expérience. Ces patrouilles sont très efficaces, elles sont constamment en train de s'améliorer. Un bilan semestriel sera réalisé au sujet de ces patrouilles.

Ensuite, il indique que des APM devraient être engagés prochainement. En effet, cinq candidats vont commencer l'école de formation APM en septembre, pour une durée de six mois, ce qui devrait leur permettre d'entrer en fonction le 1^{er} février 2011.

Pour finir, il ajoute qu'un petit véhicule a été acquis pour la police municipale au Petit-Lancy.

**16. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 17 mai 2010 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Présentation du festival de Mai au Parc 2010**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Mamie indique que cette année, l'esthétique des affiches a été modifiée. Concernant le programme, elle explique qu'il y a toujours des chansons pour les enfants, des spectacles de marionnettes et de clowns. Elle mentionne également la présence d'un duo de suisses allemands qui se produira dans le cadre du 6^{ème} festival « Poussières du monde ».

Les spectacles des artistes seront gratuits durant le festival, mais payants par la suite.

c) Présentation de l'exposition « A l'échelle grandeur nature » au parc Navazza

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Mamie indique que du 2 au 10 juin aura lieu une exposition au parc Navazza dans la Ferme du même nom. Le vernissage aura lieu le jeudi 10 juin dès 18 heures. Mme Mamie rappelle que pour des questions de budget, cette exposition avait été reportée d'une année.

Pendant l'exposition, trois artistes d'art contemporain feront des interventions assez subtiles dans le parc Navazza au passage des visiteurs. Ils proposeront notamment de réensemencer le parc avec de nouvelles fleurs. L'idée générale est de revisiter des lieux culturels publics à Lancy de manière différente, afin que les habitants soient sensibilisés à ces lieux de culture et aux parcs naturels.

Mme Mamie indique qu'il sera également présenté aux habitants de Lancy un plan de la ville avec toutes les œuvres d'art qu'elle contient.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Une visite des parcs aura également lieu les 13 et 27 juin et le 26 septembre. Pour y participer, il faudra s'inscrire au préalable. Des vélos seront mis à disposition des participants. Ces visites auront lieu uniquement le dimanche après-midi.

d) Présentation de l'exposition « La Villa » à la villa Bernasconi

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Mamie présente l'exposition intitulée « La villa » – une exposition » qui se déroulera du 29 mai au 4 juillet. Le créateur de cette exposition se nomme Denis Savary. Il s'agit d'un projet où il invite des œuvres de collections privées qu'il met en résonance avec son travail personnel. Cela permet d'entrer dans la Villa Bernasconi et de la découvrir sous un autre jour. Il y fait référence à l'art contemporain des années 1970. Son travail est mis en rapport avec les artistes de Lancy. Cette exposition sera commentée par Mme Page le 22 juin uniquement. Un dossier complet de présentation de l'artiste est disponible sur le site de la Villa Bernasconi : www.villabernasconi.ch.

Concernant la visite commentée du 22 juin M. Lance souhaiterait pouvoir inviter l'ensemble des Conseillers municipaux. Il pense que ce serait un signe d'ouverture de la part de la Commission de la culture de Lancy.

e) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance rappelle que le vendredi 18 juin, à partir de 19 heures, le Groupe culturel et les Intérêts du Grand-Lancy organisent une fête de la musique qui se déroulera dans l'église Notre-Dame des Grâces et dans le parc attenant. Du jazz sera également proposé à l'extérieur.

Une Commissaire signale que la fresque située sous le Pont-Rouge est dégradée. M. Lance répond que Mme Boussina qui s'occupe de cette question a demandé un devis pour la réfection de la fresque. Toutefois, étant donné que de gros travaux seront entrepris pour la construction du CEVA, il est peut-être prudent de ne pas intervenir immédiatement et pense qu'il est préférable d'attendre pour le moment afin de ne pas dépenser des frais inutilement.

Un commissaire signale que le groupe Libéral-Radical a déposé une motion pour rendre un hommage à Michel Simon. Cette motion a trois objectifs : conserver sa tombe qui se trouve dans le cimetière de Lancy, donner le nom de Michel Simon à un bâtiment, et enfin proposer des activités autour de sa carrière.

17. ELECTION DU BUREAU

M. MARCHIANDO : Le groupe Socialiste propose M. Javier Alonso à la Présidence.
Proposition acceptée par acclamations.

M. PROGIN : Le groupe Démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter Mme Louise Rey à la Vice-présidence.
Proposition acceptée par acclamations.

Mme ESTOPPEY : Le groupe Libéral-Radical propose M. Cedric Annen au poste de Secrétaire.
Proposition acceptée par acclamations.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC propose M. Dominique Zehfus, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamations

Séance ordinaire du 27 mai 2010

M. TEMEL : Les Verts proposent M. Damien Bonfanti, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamations

M. FONTAINE : Le groupe MCG propose Mme Lucia Barbey, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamations

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme DILONARDO : J'ai reçu une enveloppe et je crois que l'ensemble des Conseillers municipaux l'ont eue aussi. Il s'agit d'une invitation à l'inauguration de locaux de la Maison de la parole. Or, je suis étonnée d'avoir reçu cette invitation via la Mairie, alors qu'il s'agit d'une prestation me semble-t-il de la Paroisse du Christ-Roi. J'aimerais des explications à ce sujet.

M. ZEHFUS : J'ai été interpellé par un bénévole également élu d'une grande commune genevoise sur la mauvaise gestion des déchets au Centre d'animation pour les retraités (CAD) sis 22, route de la Chapelle, donc sur la commune de Lancy.

Je ne me suis pas contenté d'écouter les remarques, je suis allé sur place et j'ai constaté le bien-fondé de celles-ci. Des poubelles Ochsner qui pourraient faire le bonheur de brocanteurs ou puciers, remplies de déchets divers ainsi que du charbon de bois à la suite probablement de grillades. Des containers, nouvelle génération, mélangés avec verre, papier, Pet et ordures, pas de tri.

Le CAD, sauf erreur, dépend de l'Hospice Général et donc, pas de notre commune. Je suggère au Conseil administratif de signaler cet état de fait aux responsables, et de leur demander une gestion de tri plus rigoureuse. Notre commune étant à Genève presque à la pointe de la récupération, si ce n'est pas en tête, il en va de notre réputation.

Merci d'avoir pris note de cette remarque.

M. MARCHIANDO : Nous avons parlé du parking souterrain à la Mairie De Lancy, je souhaite que soit étudiée la possibilité de mettre des plots pour les véhicules électriques.

M. COULIN : Je voudrais demander au Conseil administratif de bien vouloir étudier la situation de la passerelle du Pré-Monnard qui est le long de la route du Pont-Butin. Il y a plusieurs riverains, usagers qui se sont plaints de la vitesse à laquelle certains cyclistes circulent. Cette passerelle est un peu bombée, la descente permet aux gens de prendre un peu de vitesse. Pas plus tard que jeudi dernier, il y a eu un accident, un cycliste a terminé à l'hôpital.

M. MATHIEU : Je n'aurai pas l'honneur de garder les buts de l'équipe lancéenne le 20 juin. En effet, afin d'assurer son financement, la Virgule a obtenu un stand à la Fête de la Musique, je serai donc angle rue Bellot, rue Galland. Je souhaite de tout cœur que le Conseil municipal remporte la plus grosse des coupes afin de l'arroser au stand de la Virgule. J'invite également le Conseil à venir se désaltérer à notre stand ou à venir goûter l'excellente paëlla offerte tout exprès par la régie Brun en faveur de la Virgule.

M. AUGSBURGER : J'aborde un sujet délicat et demande à mes collègues de ne pas répondre ce soir, mais de digérer ces quelques réflexions avant mon départ définitif.

Un premier document daté de septembre 2009 nous avait été remis, après consultation des différents groupes politiques au sujet de Lancy-Sud. Une synthèse des diverses propositions était établie et une des variantes retenue.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Le 10 mai 2010, un groupe de travail, représenté par les présidentes et présidents des commissions sociale et des travaux se réunissait avec les représentants du bureau de chaque parti, la présidente de la commission de la culture étant remplacée, deux groupes étaient malheureusement absents !

Si cette séance était conviviale et les quelques décisions prises intéressantes, il manque toutefois un peu de sérieux quant à l'organisation de ce groupe de travail. En effet, le fait de demander une augmentation de surface de 700 à 1000 m² pour la bibliothèque, sans aucun chiffrage, ni du coût de construction, ni des frais de fonctionnement est plus que léger. Il est clair que vous pouvez également remettre en cause la construction d'un boulo-drome couvert.

Si on veut donner la possibilité à l'architecte mandaté de travailler sereinement cet été, il faut convoquer d'urgence les futurs présidents et présidentes des commissions citées ci-dessus et les nouveaux membres du bureau pour les partis qui n'ont pas de présidence, soit 6 personnes au total.

Parmi les représentants actuels, il y a des démissionnaires, dont je fais partie, qui n'ont plus à faire partie d'un groupe décisionnel lié directement au Conseil municipal. Ces membres du groupe de travail doivent être nommés officiellement lors du prochain Conseil municipal et ils ne doivent pas être remplacés en cas d'absence. Les options ou variantes transmises au mandataire doivent être claires pour son étude, et il faut profiter de la motion de ce soir pour nommer ce territoire « Esplanade Michel Simon ».

Une fois les options prises et le concours lancé, seuls les trois présidents et présidentes des commissions devraient siéger dans le jury du concours, phase finale accompagnée de professionnels, identique au concours primé récemment pour le futur bâtiment administratif.

Merci de prendre en considération ces quelques réflexions que je considère comme importantes pour aller de l'avant avec ce projet.

Pour finir, deux doléances, une au sujet de l'horrible stand de glaces et de bières installé sur l'esplanade en face de la pharmacie, derrière les immeubles des Courtillots, sans horaire affiché, avec des utilisateurs peu scrupuleux qui jettent leurs déchets hors des poubelles prévues à cet effet. La seconde, une nouvelle fois pour le parking à côté de la salle communale du Grand-Lancy, censé être fermé aux non locataires et ouvert aux copains et copines par la concierge des lieux. Merci de mettre un holà à cette pratique.

M. RENEVEY : Une seule réponse à M. Zehfus. Nous écrivons à l'Hospice Général, propriétaire des lieux.

M. BAERTSCHI : Suite à l'intervention de M. Augsburg, je veux quand même répondre à son intervention concernant cette commission ad'hoc qui a été demandée par le Conseil municipal. En effet, elle s'est tenue, je regrette aussi que deux groupes n'aient pas été là. On pourrait, mais pour cela, il faudrait prendre une décision, évidemment faire une commission ad'hoc uniquement sur ce sujet-là. Pour avoir siégé ici aussi pendant un certain nombre d'années, vous aussi, vous savez que les commissions ad'hoc ont toutes été une catastrophe. Il faut éviter de les faire durer.

L'idée du Conseil administratif était, après cette commission, nous avons fait tout de même un certain nombre de propositions qui ont été remises au mandataire de reprendre le dossier par la Commission de l'aménagement du territoire où tous les partis siègent. Maintenant, que vous avez fait aujourd'hui des propositions, vous avez aussi interpellé d'autres, je crois que c'est à ces personnes-là de répondre. Le Conseil administratif donnera aussi la sienne, afin de ne pas attendre le mois de septembre pour régler ceci. Je me permets quand même d'intervenir à ce sujet.

M. LANCE : Concernant l'intervention de M. Coulin, je demanderai à la Police municipale de faire des contrôles sur cette passerelle, et je demanderai aux Conseillers municipaux qui roulent à deux roues de prendre note de ces contrôles, de ne pas s'y trouver au même moment, afin d'éviter tout problème.

Séance ordinaire du 27 mai 2010

Concernant l'intervention de M. Augsburgers au sujet du stand de glaces, c'est vrai que nous avons décidé, sur proposition de nos APM et sur proposition de Mme Richert, de mettre en place ce stand de glaces sur la place du marché à côté de la place du 1er-Août pour essayer d'animer ce lieu. Nous avons accordé cette autorisation de mai jusqu'à l'automne, et l'exploitante va également travailler avec Contact Emploi Jeunes pour essayer de faire travailler des jeunes pendant l'été. J'ai pris note, M. Augsburgers, de la problématique des déchets. Concernant l'esthétique de ce stand de glaces, évidemment, nous n'avons pas choisi le container, mais je crois que le but était de vraiment essayer d'animer cette place du 1er-Août, de faire un essai cette année, et si cela ne convient pas, nous renoncerons l'année prochaine.

M. RENEVEY : Il y a deux départs, je pense que c'est le moment d'en parler. Vous avez le départ de M. Lussi et le départ de Mme Dilonardo qui quittent ce Conseil municipal. Je voulais faire la remise officielle des cadeaux avant l'élection de M. Haas.

Tout d'abord, me tourner vers M. Lussi. Vous êtes entré au Conseil municipal en 2007, vous avez siégé dans les Commissions administration, affaires économiques et communication, des affaires sociales et des finances et gestion des immeubles locatifs. Vous avez aussi siégé à Marignac. En 2008-2009, vous étiez à l'administration, affaires économiques et communication, aux finances et gestion des immeubles locatifs ainsi qu'à l'aménagement du territoire, et en 2009-2010, à l'administration, affaires économiques, communication, finances et gestion des immeubles locatifs et à l'aménagement du territoire et vous êtes entré dans cette nouvelle Fondation communale.

Vous êtes donc entré au Conseil municipal en 2007 en tant que nouvel élu, d'un nouveau parti lancé. Vous passez tel le météore flamboyant dans l'azur lancé puisque vous nous quittez déjà pour de nouvelles hauteurs, vous qui êtes désormais Député au Grand Conseil. Vous avez su rapidement devenir l'un des chantres de votre parti, en tous les cas, au niveau communal, et avez su imposer votre style et vous faire, sinon entendre, du moins écouter.

Je vous souhaite de grandes satisfactions dans vos fonctions cantonales, et vous remercie du temps que vous avez consacré à votre commune. J'ai un petit cadeau pour vous.

Maintenant, Marceline Dilonardo, entrée en 1999. Entre 1999 et 2003, vous avez siégé dans les Commissions des écoles et sécurité. Entre 2003 et 2005, à la Commission des affaires sociales, et vous étiez Présidente de la Commission des sports. Entre 2005 et 2007, toujours Présidente de la Commission des sports ainsi que membre de la Commission de l'environnement, et entre 2007 et 2010, vous étiez Présidente des affaires sociales, et vous étiez membre de la Commission de l'environnement et développement durable.

Vous êtes donc entrée il y a plus de 10 ans au Conseil municipal, vous avez connu de nombreuses commissions, cinq en tout, et vous avez donc été Présidente de deux d'entre elles. D'un tempérament très chaleureux, vous avez toujours su faire passer vos idées et convaincre parfois avec passion, mais jamais avec animosité. Votre conduite irréprochable, tant en commission qu'en plénière, depuis toutes ces années, et votre assiduité lors des manifestations communales font de vous une figure communale connue et respectée.

Vos annonces diverses et variées dans le point « Propositions individuelles et questions » pour une fête, une kermesse vont nous manquer. J'ai eu le plaisir de siéger plusieurs années avec Marceline dans votre Conseil, et je vois avec une nostalgie certaine partir petit à petit des gens qui sont devenus des amis.

J'aimerais te remercier, au nom de la Ville de Lancy, d'avoir partagé ta passion pour la chose publique et de t'être investie tant d'années pour la collectivité.

Séance ordinaire du 27 mai 2010**19. PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTIAN HAAS**

M. FAVRE : Nous avons reçu une lettre du Service des votations et élections du 10 mai 2010 dont je vais vous donner lecture :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite à la démission de Mme Marceline Dilonardo du Conseil municipal, je vous informe que M. Christian Haas accepte le mandat de Conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir procéder à l'assermentation de l'intéressé lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur et de la mobilité, service de la surveillance des communes de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer etc. »

J'invite donc M. Haas à se présenter devant nous et je prie l'assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Bonsoir Monsieur, je vais vous lire la phrase de prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettez en levant la main :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. HAAS : Je le jure.

M. FAVRE : Bienvenue au sein de ce Conseil.

Mme CASUTT : Avant le message du Président, je voudrais juste vous informer des changements au sein des Commissions :

Commission de l'administration, affaires économiques communication : Mme Rey et M. Haas

Commission des affaires sociales : Mme Vergain et Mme Casutt

Commission de la culture : Mme Corminboeuf et Mme Vergain

Commission de l'environnement et développement durable : M. Haas et Mme Vergain

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs : Mme Rey et M. Progin

Commission des sports : M. Haas et M. Progin

Pour les autres commissions, il n'y a pas de changement.

20. MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. FAVRE : Arrivé au terme de mon mandat de Président, il m'appartient de prononcer quelques mots, qui commenceront par un témoignage de reconnaissance.

Je tiens à remercier l'administration municipale, particulièrement Maya Augsburgger, Jean-Louis Breda, Didier Andrey pour leur efficace et appréciée collaboration.

Mme de Garrini qui m'a beaucoup aidé pour l'organisation de la course à Amsterdam. Cela me rappelle que j'ai toujours le discours que je n'ai pu faire, faute de place dans le restaurant, sur ma table de nuit. Mais bon, le discours que j'entame est tellement long que je vous en fais grâce.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du Bureau, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer durant cette année, dans une ambiance détendue et agréable, tout en étant efficace. A Monsieur le Maire,

Séance ordinaire du 27 mai 2010

qui a toujours été d'une correction exemplaire en manifestant beaucoup de respect pour la fonction de Président, à mon groupe politique qui m'a désigné il y a un an.

A vous tous, chers collègues, qui, malgré des opinions aussi diverses que variées, avez su débattre de manière nourrie sans trop de manifestations d'agressivité, sur des sujets sensibles tels que la Virgule, les caméras de surveillance, l'école des Palettes etc. J'ai également été sensible au fait que vous ayez accédé à différents souhaits exprimés en début d'année, soit de privilégier le débat à la lecture fastidieuse de rapports qui n'ont parfois de synthèse que le nom, et d'avoir renoué à la tradition de partager, à l'issue de nos débats, un moment de convivialité à la cave de la Mairie.

J'espère sincèrement que la tempérance observée va perdurer, même si je vais pouvoir à nouveau la ramener et que les échéances électorales qui pointent à l'horizon vont stimuler la « motionite » et la « résolutionite ».

Je souhaite que la législature 2007-2011 se termine dans une ambiance digne du slogan municipal : Il faut bon participer au Conseil municipal de Lancy.

Durant cette année, j'ai eu l'occasion de participer à de multiples manifestations, organisées par la commune ou par des associations communales ou extérieures. J'y ai représenté notre Conseil avec plaisir et fierté. Cela m'a permis de vérifier l'immense richesse des activités proposées à la population et également de côtoyer des responsables et bénévoles animés du désir de s'investir pour la collectivité. A relever admirativement et respectueusement !

Je profite de mon temps de parole pour lancer un appel aux futurs retraités de ce Conseil pour, qu'à l'exemple de notre ami Pierre-Alain Volery, ils consacrent une partie de leur futur temps libre à rejoindre les groupements des intérêts du Petit-Lancy et du Grand-Lancy, car ils ont grandement et rapidement besoin de main d'œuvre.

Cette année de présidence m'a fait prendre conscience de l'investissement énorme que mettent les Conseillers administratifs en temps consacré à des manifestations de toutes sortes et natures. Ils n'ont quasiment pas une soirée ou un week-end complet de disponible.

Je ne dis pas ça pour décourager les vocations, mais j'ai pu faire le constat si besoin était qu'il faut avoir une santé de fer pour assumer cette fonction.

En définitive, j'ai de nombreuses raisons d'être satisfait de cette année fort remplie. J'éprouve cependant une certaine frustration, celle de ne pouvoir m'exprimer dans les débats de séance plénière. Je me réjouis dès lors de reprendre ma place antérieure et de participer aux discussions.

Je conclus vous en faisant part de mon rêve d'avoir une concession éternelle au cimetière du Grand-Lancy en remerciement de mon engagement pour la commune.

Plus sérieusement je vous réitère mes remerciements pour m'avoir supporté sans trop gémir pendant une année et vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de législature et pour ceux qui ont fait le mauvais choix d'arrêter, une bonne retraite politique.

M. FAVRE : Pour marquer ma dernière séance, je vous invite tous à boire un verre à la cave.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE